

cndp

Commission nationale
du **débat public**

CONCERTATION PRÉALABLE
26 JANVIER AU 25 MARS 2018

Documents stratégiques de façade

Façade Manche-Est – Mer du Nord
Façade Nord Atlantique – Manche Ouest
Façade Atlantique Sud
Façade Méditerranée

Marc D'Aubreby et Jean-Michel Stievenard
Jean-François Hélas et Bruno de Trémiolles
Sylvie Haudebourg et Sébastien Cherruau
Cécile Chery et Jean-Claude Ruyschaert

Le 24 avril 2018

Bilan des garants

Concertation préalable

Documents stratégiques de façade

26 janvier au 25 mars 2018

Le présent rapport établi par les huit garants, sous la coordination de la CNDP, constitue le bilan de cette concertation préalable pour les quatre façades. Il restitue le déroulement de cette concertation et les principaux éléments qui en ressortent.

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PLAN ET PROGRAMME.....	5
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION.....	7
BILAN DE LA PARTICIPATION.....	7
CONTEXTE.....	8
1. Les DSF.....	8
2. La décision de la CNDP.....	8
3. La première concertation préalable sur un document de planification nationale.....	9
4. Dispositif de garantie de la concertation.....	9
5. Les modalités de la concertation.....	9
A. Les ateliers citoyens.....	10
B. Une plateforme participative en ligne.....	11
6. Le dispositif d'information.....	12
DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE MANCHE EST-MER DU NORD.....	13
1. Organisation et déroulement de la concertation.....	13
A. Préparation du débat.....	13
B. Déroulement de la concertation.....	13
2. Résultats de la concertation.....	14
A. Synthèse des propositions du public.....	14
B. Quelques commentaires et propositions du public sur la vision d'avenir proposée.....	16
3. Avis des garants sur le déroulé de la concertation.....	17
A. Une communication locale difficile à mobiliser.....	17
B. Des participants motivés et écoutés.....	17
C. La formule.....	17
DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST.....	18
1. Organisation et déroulement de la concertation.....	18
A. Préparation de la concertation.....	18
B. Définition du périmètre et du calendrier de la concertation.....	18
2. Résultats de la concertation.....	19
A. Plateforme participative.....	19
B. Ateliers citoyens.....	20
C. Quels résultats et enseignements ?.....	20
3. Avis des garants sur le déroulé de la concertation.....	21
DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE SUD ATLANTIQUE.....	22
1. Organisation et déroulement de la concertation.....	22
2. Résultats de la concertation.....	23
A. Synthèse des observations recueillies sur la plateforme.....	23
B. Observations des garants relatives aux ateliers citoyens.....	23
3. Avis des garants sur le déroulé de la concertation.....	25
DOCUMENT STRATÉGIQUE DE LA FAÇADE MÉDITERRANÉE.....	26
1. Organisation et déroulement de la concertation.....	26
2. Résultats de la concertation.....	26
A. Synthèse des observations recueillies sur la plateforme.....	26
B. Observations des garants relatives aux ateliers citoyens.....	27
3. Avis des garants sur le déroulé de la concertation.....	28
RECOMMANDATIONS DES GARANTS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC.....	30
1. Développer la communication pour amplifier la concertation.....	30
2. Prendre réellement en compte les positions de chacun.....	30
3. Améliorer la transparence et la pédagogie sur la législation ou la réglementation.....	30

4. Renforcer des liens entre DSF et planifications territoriales.....	31
5. Favoriser la participation du public durant la phase de consultation électronique.....	31
LISTE DES ANNEXES.....	32

FICHE D'IDENTITÉ DU PLAN ET PROGRAMME

MAÎTRE D'OUVRAGE :

L'État (ministre chargé de la mer), maître d'ouvrage de l'élaboration des Documents Stratégiques de Façade maritime (DSF) et représenté par les préfets coordonnateurs (le Préfet Maritime, le Préfet de Région) à l'échelle de chacune des quatre façades maritimes.

Les interlocuteurs des garants :

- La Délégation à la mer et au littoral (DML) ;
- Les 4 Directions Interrégionales de la Mer (DIRM).

CONTEXTE :

Suite au grand débat du Grenelle de la Mer de 2009 et des assises de la mer et du littoral de 2013, la France s'est engagée dans la construction d'une politique maritime intégrée de la mer et du littoral. Cette démarche a été conçue en cohérence avec celle de l'Union européenne. L'outil de cette planification est le document stratégique de façade (DSF) en métropole. Les préfets coordonnateurs des façades et bassins maritimes doivent élaborer, mettre en œuvre et suivre une planification stratégique de leurs espaces maritimes et littoraux. L'élaboration des documents stratégiques de façade comporte 4 phases. Deux de ces quatre phases ont été engagées en 2016 dans le cadre des comités maritimes de façades qui réunissent les parties prenantes du territoire, et sont déjà terminées : l'état des lieux et l'identification des enjeux. Ces deux phases ont permis d'élaborer une vision d'avenir, à l'horizon 2030, pour chaque façade : Manche-Est-Mer du Nord, Nord Atlantique-Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée.

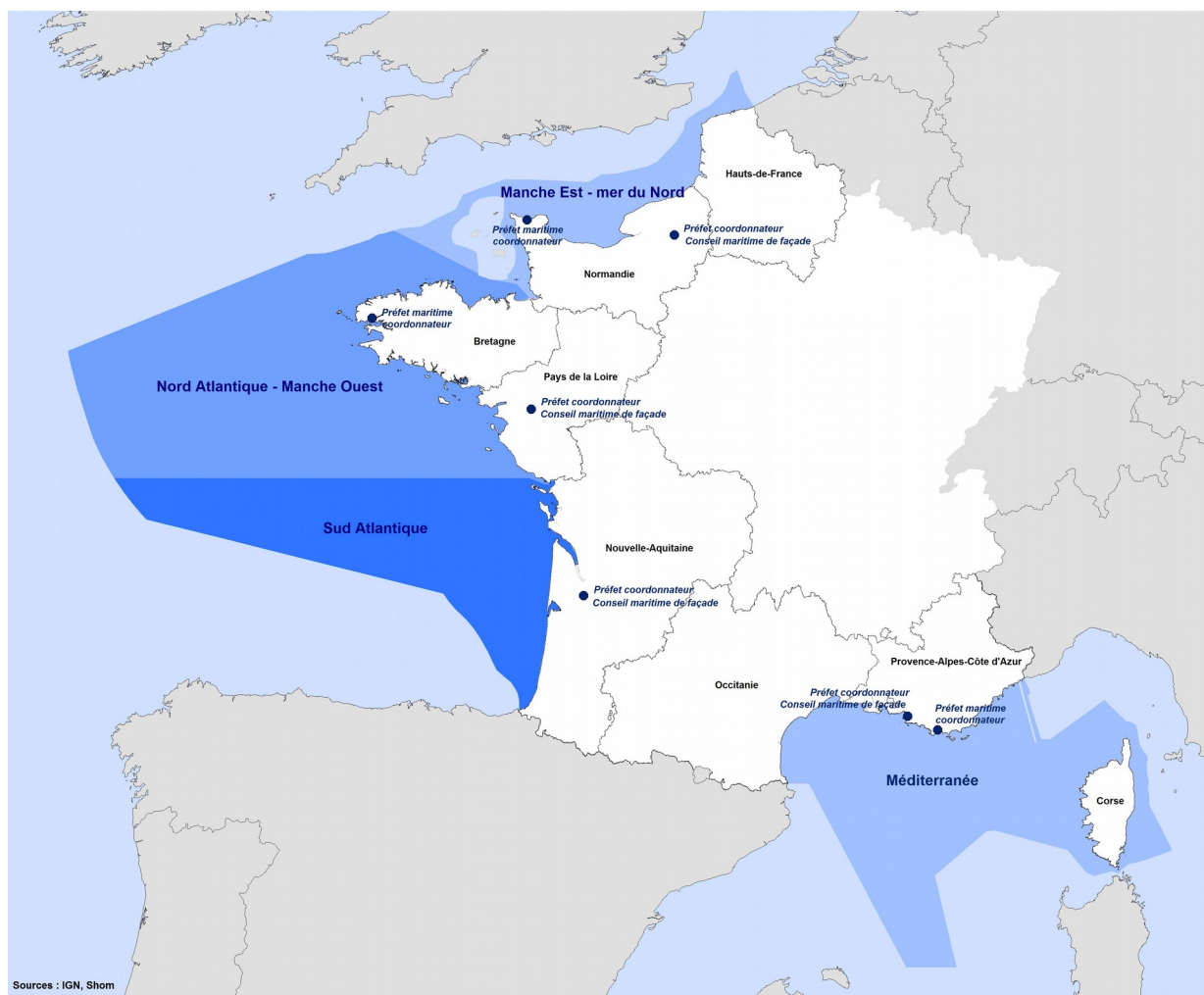
OBJECTIFS :

Pour chacune des quatre façades maritimes, les Documents Stratégiques de Façade doivent préciser les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML). Les DSF doivent tenir compte des spécificités locales (écologiques, économiques et sociales) pour garantir la protection de l'environnement, résorber et prévenir les conflits d'usages, rechercher les synergies entre les acteurs, ainsi que dynamiser et optimiser l'exploitation du potentiel maritime français.

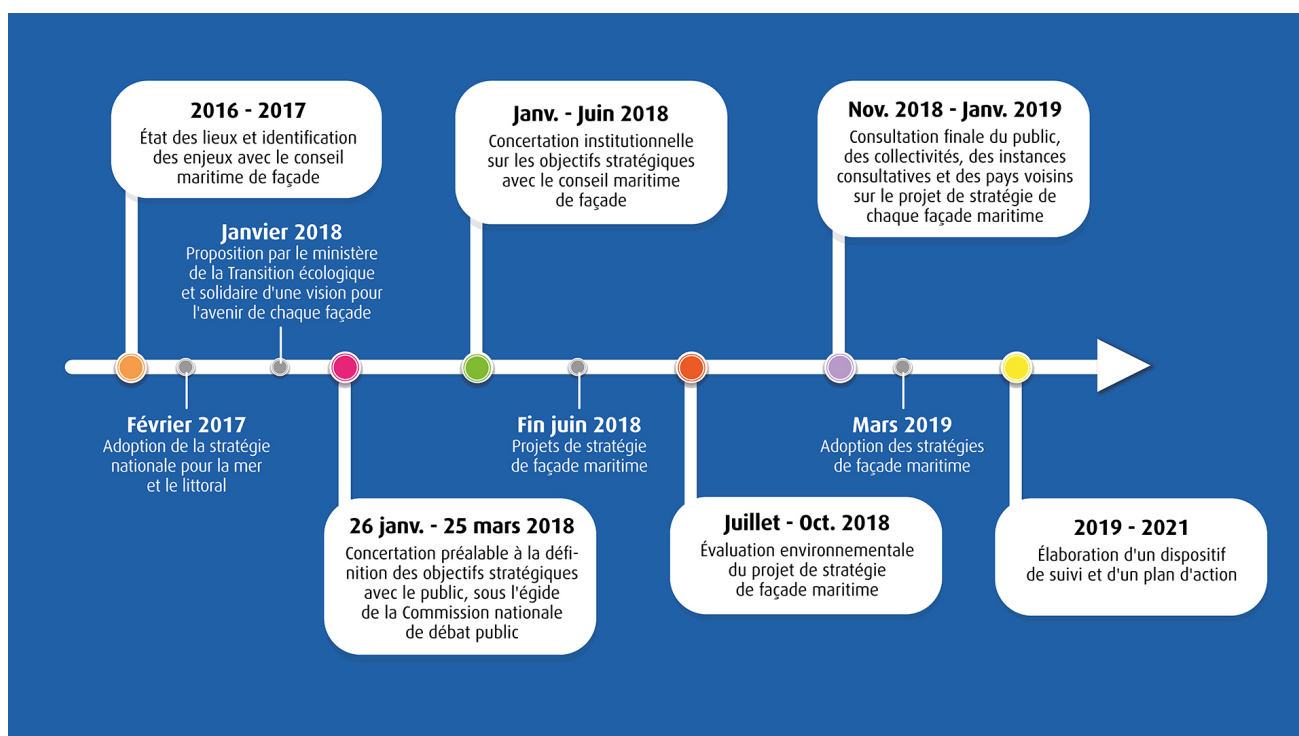
TERRITOIRES CONCERNÉS :

- La façade maritime Manche Est-mer du Nord s'étend sur 1 022 km, de la frontière belge au golfe anglo-normand, en limite de la Bretagne. Elle compte 7 des 26 départements métropolitains de bord de mer et 2 des 8 régions littorales : Hauts-de-France et Normandie.
- La façade Nord Atlantique-Manche Ouest s'étend entre la Manche, la mer d'Iroise et l'Atlantique, au droit des régions Bretagne et Pays de la Loire et du bassin-versant de la Loire. Le caractère maritime structure fortement l'identité des six départements dotés d'un littoral marin se découvrant largement à marée basse, et de côtes très découpées.
- La façade Sud Atlantique s'étend sur 723 kilomètres de linéaire côtier, de la Sèvre niortaise au nord jusqu'à la frontière franco-espagnole au sud. Elle comprend les 4 départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine et compte 140 communes littorales.
- La façade Méditerranée s'inscrit dans une mer intercontinentale de 2,5 millions de km² composée de deux bassins : un bassin occidental entre le détroit de Gibraltar et la Sicile et un bassin oriental allant de la Sicile au canal de Suez. Elle comporte les rivages des trois régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse et l'ensemble des eaux sous juridiction française en Méditerranée, situées dans sa partie occidentale.

CARTE DES FAÇADES MARITIMES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE :



CALENDRIER DE RÉALISATION :



CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

QUELQUES DATES CLÉS :

- 25 septembre 2017 : saisine de la CNDP par la Délégation à la mer et au littoral ;
- 4 octobre 2017 : la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable et nomme 4 binômes de garants, neutres et indépendants (1 binôme par façade) ;
- 10 janvier 2018 : la CNDP approuve le document, les modalités et le calendrier de la concertation préalable ;
- 11 janvier au 25 janvier 2018 : annonce légale de la concertation préalable ;
- **26 janvier au 25 mars 2018 : déroulement de la concertation préalable ;**
- 25 avril 2018 : publication du bilan des garants.

Ce qui est prévu par la suite :

- Novembre 2018 à janvier 2019 : consultation électronique sur les projets de stratégies, sous l'égide de garants nommés par la CNDP.

LES OUTILS DE CONCERTATION :

- Le site internet national participatif, www.merlittoral2030.gouv.fr
- Par façade :
 - Le dossier du maître d'ouvrage propre à chaque façade, consultable sur internet ;n dossier propre aux enjeux écologiques et 2 cartes de synthèse ;
 - Une carte de synthèse des enjeux socio-économiques ;
 - Des cartes dynamiques sur le site internet Géolittoral ¹ ;
 - Une vidéo de présentation;
 - Un document synthétique sous forme de « dossier de presse » largement distribué aux participants des ateliers ;
 - Des affiches pour les ateliers ;
 - Une synthèse des questionnements propres à chaque enjeu (1 page).
- Des ateliers :
 - Manche – Est Mer du Nord : 6 ateliers ;
 - Nord Atlantique – Manche Ouest : 6 ateliers ;
 - Sud – Atlantique : 4 ateliers ;
 - Méditerranée : 4 ateliers.

BILAN DE LA PARTICIPATION

- Près de 500 participants au total
- 76 736 connexions au site internet participatif, www.merlittoral2030.gouv.fr
- Plus de 1 700 contributions
- 17 000 votes sur l'ensemble de la concertation en ligne
- Près de 1 000 inscrits à la lettre de la concertation

¹ <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/documents-strategiques-de-facade-metropole-r496.html>

CONTEXTE

1. Les DSF

La stratégie nationale pour la mer et le littoral a la responsabilité de donner un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral. Elle s'articule notamment avec la Stratégie nationale pour la transition écologique vers le développement durable, la Stratégie nationale de recherche et la Stratégie nationale pour la biodiversité, auxquelles elle contribue et dont elle est la référence pour ce qui concerne la mer et le littoral.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (adoptée par le décret du 26 février 2017) fixe quatre objectifs de long terme, complémentaires et indissociables :

- la transition écologique pour la mer et le littoral ;
- le développement de l'économie bleue durable ;
- le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ;
- le rayonnement de la France comme nation maritime.

Le document stratégique de façade précise et complète les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à la façade. Il comprend des propositions de développement d'activités et de régulation voire de réduction des pressions exercées par l'Homme sur les milieux marins et littoraux. Pour la première fois, un ensemble de cartes synthétisera pour le grand public les enjeux et précisera notamment les secteurs à privilégier pour l'implantation des activités et pour la préservation de l'environnement marin et littoral. L'ensemble vise à coordonner les activités et à prévenir les conflits liés à la diversification et à la densification des usages de la mer et du littoral.

2. La décision de la CNDP

C'est dans le cadre de l'ordonnance du 3 avril 2016 étendant le champ de la participation du public aux plans et programmes que la CNDP a été saisie sur le projet de Document Stratégique de Façade.

Aussi à réception de la lettre de saisine de Catherine Chabaud, déléguée à la mer et au littoral, et du dossier annexé, adressés le 25 septembre 2017, la CNDP, après délibération, a décidé le 4 octobre 2017 qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public mais une concertation préalable sous l'égide de binômes de garants pour chacun des DSF correspondant aux 4 façades.

Dans sa décision n°2017/53/DSF/1 du 4 octobre 2017, la Commission nationale du débat public (CNDP) précise qu'il est important que le public puisse s'exprimer sur la vision d'avenir proposée par les acteurs institutionnels pour chaque façade à l'horizon 2030 et puisse formuler des propositions en matières d'objectifs, considérant que l'élaboration des Documents Stratégiques de Façade :

- Doit s'inscrire dans un cadre législatif et réglementaire précis : déclinaison opérationnelle de la stratégie nationale pour la mer et le littoral et mise en œuvre des deux directives cadres européennes sur la « stratégie pour le milieu marin » et sur la « planification des espaces maritimes » ;
- S'appuie sur un processus de participation des parties prenantes dans le cadre des Conseils Maritimes de Façade (CMF).

3. La première concertation préalable sur un document de planification nationale

L'étape de la concertation préalable constitue un moment clef dans l'élaboration du document stratégique de façade, en permettant au public de participer pour la première fois activement à la construction des objectifs stratégiques. Sur la base des enjeux identifiés avec les membres du Conseil Maritime de Façade, l'État a proposé et mis en débat une vision pour l'avenir des façades maritimes à l'horizon de 2030.

L'ambition de cette première concertation nationale préalable est double :

- Partager avec le public, dès cette première étape du DSF, l'état des lieux et les enjeux environnementaux, économiques et sociaux identifiés par l'État et les acteurs, parties prenantes.
- Recueillir ses contributions sur la vision proposée par l'État pour le futur des quatre façades.

Pour cela, l'État souhaite recueillir l'avis du grand public en s'adressant non seulement aux habitants côtiers mais à un public plus large, usager de la mer et du littoral au travers du tourisme et des activités de loisirs, ou concerné par le caractère de « biens communs » associé à la mer et au littoral. Le dispositif de participation doit permettre de rendre accessible les enjeux de cette planification et de recueillir des arguments précis pour enrichir et/ou amender la vision proposée.

4. Dispositif de garantie de la concertation

Afin d'assurer une harmonisation des dossiers du maître d'ouvrage, des pratiques et des modalités participatives, tout en respectant les spécificités et les particularismes propres à chaque territoire, la coordination générale de la concertation nationale a été assurée par la CNDP. Rappelant un des rôles majeurs du garant de concertation préalable à savoir valider les outils d'information et d'expression du public, la CNDP et les garants ont piloté le suivi de cette concertation en lien étroit avec la Délégation à la mer et au littoral, les Directions Interrégionales de la Mer et l'appui du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) sur l'organisation et les modalités de cette concertation en tenant compte de deux fortes contraintes : un calendrier serré et un budget de communication très restreint.

Par ailleurs l'organisation de cette concertation devait intégrer deux caractéristiques :

- Un sujet vaste traitant à la fois des aspects environnementaux, de l'économie bleue et de la gestion des conflits d'usage ;
- Des publics très divers concernés à des titres différents par la mer et le littoral.

... avec un point de vigilance relatif aux manifestations publiques à organiser : faire en sorte que le public s'exprime sur les enjeux et la vision et non sur des questions locales.

5. Les modalités de la concertation

La concertation préalable s'est échelonnée sur deux mois, du 26 janvier au 25 mars 2018, sur les quatre façades.

Elle s'est articulée autour de deux modalités proposées par le MO et validées par les garants et la CNDP : des ateliers citoyens territoriaux et la mise en place d'une plateforme Internet commune aux quatre façades (www.merlittoral2030.gouv.fr) permettant au public de s'informer sur les enjeux, de déposer ses propositions et commentaires sur la vision d'avenir proposée, de les partager et d'échanger avec les autres contributeurs.

Le public avait la possibilité de contacter par courriel, avec des adresses indiquées notamment sur le site internet du projet et sur les affichages réglementaires, les garants de la concertation préalable.

A. Les ateliers citoyens

Le MO a opté, avec l'accord des garants, pour des ateliers citoyens sur le thème « comment faire pour vivre ensemble sur le littoral en combinant enjeux économiques et sociaux », en présence d'au moins un garant de la concertation.

L'organisation de ces ateliers (nombre de participants, durée, déroulé, animation et format) a été définie en commun pour les 4 façades par les DIRM, la DML, le CGDD et la CNDP.

Conçus selon le format du World Café, les ateliers, limités à 50 personnes pour une durée cible de 2h30, étaient séquencés de la façon suivante :

- Présentation du film de présentation des DSF et de la concertation, élaboré spécialement pour la concertation et présenté par Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire
- « Pourquoi une concertation publique sous l'égide de garants nommés par la CNDP » : présentation du rôle du garant et celui de la concertation préalable
- Présentation du déroulement de l'atelier, des méthodes participatives employées et des « règles du jeu »
- 1^{ère} séquence de partage et d'enrichissement sur les enjeux prioritaires de la façade, sur un mode participatif
 - Présentation de la DIRM des enjeux environnementaux et socio-économiques de la façade
 - Priorisation des enjeux par les participants, à l'aide de gommettes
 - Enrichissement des 3 enjeux les plus publicités, par les participants organisés par tables de 6 à 8 personnes (selon l'effectif constaté) ; animation par un « hôte de table » (rattaché au MO) ; changement de table pour que chaque participant traite les 3 enjeux retenus
- Relevé des contributions sur paper-board
- 2^{ème} séquence de travail sur la vision d'avenir, sur un mode similaire
- Synthèse par le représentant du MO

Pour la façade Nord-Est Manche Mer du Nord, 6 ateliers se sont tenus à Abbeville, Dunkerque, Caen, Le Havre, Cherbourg, Boulogne-sur-Mer.

Pour la façade NAMO, 6 ateliers ont été répartis le long du littoral à Saint Malo, Saint Briec et Brest pour la partie nord, et Lorient, Saint Nazaire et les Sables d'Olonne pour la partie ouest.

Pour la façade Sud Atlantique, 4 ateliers citoyens ont été organisés à Biarritz, Bordeaux, Capbreton et La Rochelle.

Pour la façade Méditerranée, 4 ateliers citoyens ont été organisés à Marseille, Sète, Bastia et Perpignan.

	PARTICIPANTS	GARANTS
Manche-Est Mer du Nord		
Abbeville	23	M. d'Aubreby et J.M Stievenard
Dunkerque	38	M. d'Aubreby et J.M Stievenard
Caen	32	M. d'Aubreby et J.M Stievenard
Le Havre	30	M.d'Aubreby et J.M Stievenard
Cherbourg-en-Cotentin	37	M. d'Aubreby
Boulogne-sur-mer	35	M. d'Aubreby

NAMO		
Brest	23	B. de Tremiolles
Les Sables d'Olonne	12	J.F Hélas
Saint-Brieuc	5	B. de Tremiolles
Saint-Malo	19	B. de Tremiolles
Lorient	46	J.F Hélas
Saint-Nazaire	32	J.F Hélas
Sud-Atlantique		
La Rochelle	48	S. Haudebourg
Bordeaux	15	S. Cherruau
Capbreton	17	S. Cherruau
Biarritz	21	S. Haudebourg
Méditerranée		
Sète	15	C. Chery
Marseille	24	C. Chery
Bastia	11	J.C. Ruyschaert
Perpignan	15	J.C. Ruyschaert
TOTAL	498	

B. Une plateforme participative en ligne

La plate-forme a été ouverte du 26 janvier au 25 mars 2018.

Outre une partie informative sur la SNML avec par façade un document de planification, elle présente, par façade, les caractéristiques, les enjeux et la vision d'avenir proposée ainsi que des thèmes et questions définis par la Direction de la Mer et du Littoral, validés par les garants et soumis à la réflexion des contributeurs :

- Le bon état écologique du milieu marin et la qualité des eaux territoriales.
- Une économie maritime performante, garante d'une exploitation durable des ressources marines et des espaces sans dégradation du milieu et sûre pour les populations.
- La sécurité des biens, des personnes et des activités économiques situées dans les zones basses et/ou soumises à l'érosion du trait de côte.
- La capacité d'accueil du littoral, des espaces maritimes et insulaires et leur accès en faveur de la mixité des populations et de leurs activités.
- Les activités de défense et de sécurité.
- La connaissance, la recherche et l'innovation.

Cette plateforme doit permettre, par l'expression de publics éloignés géographiquement, de recueillir des contributions et ainsi d'enrichir le DSF.

6. Le dispositif d'information

L'information sur la concertation a été organisée par le maître d'ouvrage au plan national et à une échelle plus régionale par les quatre Directions Inter régionale de la mer (DIRM), sur la base de plusieurs dispositifs :

- La plateforme participative dédiée présentant le projet et ouverte en janvier 2018.
- Des vidéos mises en ligne pour présenter chaque façade. Introduites par le Ministre Nicolas Hulot, les vidéos avec Jean Le Cam (pour la façade Manches – Est Mer du Nord), Isabelle Autissier (pour la façade Sud-Atlantique), François Gabart (pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest, et Guillaume Nery (pour la façade Méditerranée) ont été diffusées sur Youtube, Facebook et Twitter, et vues 25 000 fois.
- Une campagne Facebook ayant touché 850 000 personnes.
- Des relais sur les comptes Twitter et Facebook du Ministère de la Transition écologique et solidaire, et de la Commission nationale du débat public.
- Une action vers la presse nationale et régionale avec la remise d'un dossier de presse.
- Des relais locaux : préfectures, régions, départements, mairies...
- Une stratégie digitale.

Ces informations sur la concertation ont été pour partie relayées par les préfectures du périmètre sur leurs sites internet respectifs.

Si une large information par le biais des outils informatiques et les réseaux sociaux a pu être diffusée, la couverture médiatique traditionnelle (presse régionale, télévision ...) est restée très faible voire inexistante.

Bilan des garants

Concertation préalable

DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE MANCHE EST-MER DU NORD

1. Organisation et déroulement de la concertation

A. Préparation du débat

Un travail approfondi a été effectué avec la Direction interrégionale de la mer pour aboutir à un dossier du maître d'ouvrage et des documents les plus pédagogiques possibles (4 demi-journées et une journée complète); une attention particulière a été portée aux représentations cartographiques, la cartographie marine usuellement utilisée par les professionnels de la mer étant d'un accès difficile pour le grand public.

Un garant a participé en novembre au Comité permanent du Comité de façade et en décembre à la réunion plénière du Comité de façade au cours desquels ont été examinés les enjeux pour la façade, une première esquisse de vision à 2030, ainsi que le projet de première concertation publique à soumettre à la Commission nationale du débat public.

Outre les contacts qui ont pu être pris lors de ces deux réunions, les garants ont eu une réunion de travail spécifique avec madame la préfète de Normandie, préfète coordinatrice pour la façade.

Outre les réunions de coordination organisées par le secrétariat de la Commission nationale du débat public et la délégation à la mer et au littoral, l'un des garants a participé à la réunion de formation des organisateurs des ateliers (personnels de la délégation à la mer et au littoral, des directions interrégionales de la mer, des centres de valorisation des ressources humaines du ministère).

Les deux garants, ou au moins un garant, ont participé à chacun des ateliers territoriaux. Ils ont été amenés à rappeler, lors de ces ateliers, le caractère innovant de cette démarche pour un document de planification nationale.

Enfin une dernière réunion de synthèse a été organisée à la mi-avril avec madame la préfète de Normandie, préfète coordinatrice, et le vice-amiral, préfet maritime de la Manche et la Mer du Nord.

B. Déroulement de la concertation

Le bilan quantitatif :

Les réunions ont été tenues en soirée (18 à 21h-22 h) dans des salles en capacité d'accueillir un large public. Si l'objectif de fréquentation des ateliers a finalement été approché, on doit remarquer que le nombre relativement petit de participants (près de 200 quand même aux ateliers) permet difficilement de dépasser les réseaux d'acteurs les plus proches ou les plus concernés par au moins un enjeu spécifique, donc les plus habituels.

Le public concerné :

Les équipes locales ont veillé à ne pas exclure de la participation aux tables des ateliers des « citoyens » qui n'auraient pas trouvé ce chemin vers l'inscription.

L'identification des participants n'a pas été assurée de manière complète. La feuille d'émargement était peu renseignée, tant sur la manière dont ils avaient eu connaissance de la démarche, que sur leur « intérêt à agir ». On s'est malheureusement privé ainsi d'une réflexion sur les possibilités d'élargissement du public de la concertation.

En parcourant les tables, il est apparu que la très grande majorité des participants étaient intéressés par un sujet privilégié (pêche professionnelle, développement économique, pêche touristique, défense de la biodiversité, érosion côtière, etc).

La formule :

Le choix exclusif de la formule de Word-café a permis de lister les idées nouvelles, mais plus difficilement d'en débattre.

Le choix délibéré de multiplier les lieux de réunions était nécessaire compte tenu de l'ampleur des territoires baignés par la mer ; il a permis d'enregistrer qu'à chaque territoire correspond une (ou plusieurs) problématique particulière.

« Ça fuse les idées » dit ravie, une participante.

Dans les ateliers, il a d'abord été prévu une totale séparation entre le travail sur les enjeux et celui sur l'esquisse de vision à 2030. Les garants ayant constaté que la rupture nuisait à l'attention des participants qui s'émoussait après 1h30 à 2 heures de travail intensif, la discussion sur cette vision s'est enchaînée sans rupture dans les derniers ateliers. Les équipes du ministère du développement durable en général, ses centres de formation et la direction interrégionale de la mer apparaissent bien maîtriser les outils de la concertation et ont su favoriser une bonne dynamique des ateliers.

2. Résultats de la concertation

A. Synthèse des propositions du public

D'une façon générale la question de la gouvernance de la zone littorale avec ses acteurs multiples, ses différents niveaux (national, régional, local) a été posée. Pour les autres remarques sur les enjeux, Cf. les comptes-rendus des ateliers et des contributions sur internet.

Les propositions sur les enjeux et la vision à 2030 sont examinées dans l'ordre de présentation choisi par le maître d'ouvrage local :

L'efficacité et la compétitivité économiques des ports de la façade dans le respect des normes sociales et environnementales :

Cet enjeu a été retenu comme prioritaire dans 4 ateliers (Dunkerque, Caen, Le Havre et Boulogne-sur-Mer) :

- Les grands ports doivent se développer dans le respect de l'environnement (artificialisation limitée, rejets traités, adaptation aux nouveaux carburants GNL, etc), grâce à une planification spatiale et à une structure de gestion commune "espaces naturels/espaces portuaires", en renforçant leurs liens avec leur hinterland ; mieux impliquer les acteurs économiques des grandes agglomérations de l'hinterland pour qu'ils prennent conscience de l'importance du port de leur région ; améliorer la gouvernance des ports par la collaboration entre eux selon les spécificités et notamment par la mutualisation ; travailler le report multimodal (ferroulage, transport fluvial...) ; renforcer le cabotage, et développer des partenariats entre les ports français et anglais.

- Mieux adapter et harmoniser l'offre de formation sur le territoire notamment pour le personnel portuaire ; favoriser l'accueil des marins sur le port.

La gestion durable des ressources biologiques marines :

Cet enjeu a été retenu comme prioritaire dans 4 ateliers (Abbeville, Caen, Cherbourg et Boulogne-sur-Mer) :

- Il faudrait renforcer les connaissances, les rendre publiques, les partager entre scientifiques, acteurs professionnels et usagers ; développer les sciences participatives et valoriser la connaissance empirique du milieu, en associant les acteurs de terrain ; sensibiliser les acteurs dont les activités ont un impact sur le cycle de l'eau ; éduquer à la vie marine et aux bonnes pratiques ; valoriser, encourager les bonnes pratiques terrestres (agriculture, industrie, urbanisme) et maritimes (pêche, énergies marines renouvelables, granulats, trafic, câbles) en favorisant le dialogue et la coopération entre acteurs maritimes et acteurs terrestres et en tenant compte de l'avis des acteurs territoriaux ; réglementer pour être conforme au Bon État Écologique et aux "objectifs de la Troisième Révolution Industrielle" et à la transition énergétique, mais il faut aussi simplifier la réglementation, mieux l'adapter aux spécificités locales, avoir une administration unique et accompagner financièrement les acteurs ; certains demandent plus de contrôles, d'autres des contrôles plus ciblés avec une gestion plus locale de la réglementation.
- Il faudrait agir en amont (éviter les pollutions à la source, urbaine, agricole ou industrielle ; ainsi les boues de dragage des ports devraient être traitées sur terre avant d'être immergées) ; élargir le spectre et la durée des suivis sur l'impact des activités (« des sentinelles pour prévenir les pollutions en provenance de la mer ou des rivières ») et se donner les moyens de réaction rapide ; revenir à davantage de pragmatisme.
- Le développement des élevages aquacoles devrait permettre le maintien d'emplois permanents sur le littoral, mais en évitant les monocultures (mortalités sur moules, huîtres).
- Il faudrait mutualiser les moyens (comités interprofessionnels, coopérations intercommunales, etc) et favoriser les circuits courts pour maintenir l'emploi et l'attractivité économique ; le poids de la grande distribution doit être diminué ; il faut créer des labels qualité/origine ; imposer des quotas de carburant ; limiter ou interdire les bateaux-usines.
- Il faudrait développer les capacités d'innovation dans le tourisme environnemental.

Des filières maritimes performantes :

Cet enjeu a été retenu comme prioritaire dans 4 ateliers (Abbeville, Dunkerque, Le Havre et Cherbourg) :

- Il faut assurer une plus grande cohérence et harmonisation entre consultations nationales et locales (SCOT, PLU...) et prévoir une concertation préalable plus large entre l'État, la population et les acteurs locaux avant les décisions (concertation avant le choix d'opérateurs) ; encourager la coordination inter-filières, mer-terre, et avec les pays transfrontaliers en s'appuyant sur leurs connaissances ; associer les citoyens aux investissements (financement participatif d'éoliennes comme au Danemark).
- Il faut exploiter le gisement hydrolien et concrétiser les projets ; valoriser l'énergie de la marée dans le respect des activités existantes ; adapter l'énergie en fonction du potentiel du territoire dans le respect du paysage. Les avis sur le développement de l'énergie éolienne en mer s'avèrent toutefois, notamment sur le site internet, réservés et contrastés.
- Il faudrait développer la filière de déconstruction navale et suivre la filière du démantèlement ; développer l'économie circulaire (les déchets des uns sont les matières premières pour les autres) et les filières courtes (les élevages marins sont exportés ailleurs) ; soutenir l'innovation dans les produits issus de la mer ; favoriser la multi activité ; certaines ressources maritimes (les algues) mériteraient d'être exploitées.

- Il y aurait lieu de valoriser la côte en terme touristique, communiquer sur l'identité de la zone littorale, sur la variété des espaces et le patrimoine culturel ; avec toutefois un souci de mieux gérer la fréquentation touristique et les loisirs nautiques, en préservant l'attractivité du littoral.
- Il conviendrait d'installer sur le littoral des pôles d'excellence et d'échange ; de développer les laboratoires maritimes et la communication autour des métiers de la mer ; d'améliorer et adapter la formation aux secteurs maritimes et aux nouveaux besoins.

La mise en œuvre du Brexit :

Cet enjeu n'a été retenu dans aucun atelier ; il a été toutefois proche de l'être à Boulogne-sur-Mer.

Au détour d'un atelier, il a été considéré à la fois comme une menace sur la circulation des personnes et comme une opportunité pour trouver d'autres modèles économiques.

Le bon état écologique des milieux et des écosystèmes marins et littoraux et un littoral attractif :

Cet enjeu a été retenu comme prioritaire dans chacun des six ateliers, en première priorité dans cinq ateliers (au Havre, il n'est apparu qu'en seconde priorité).

Les enjeux et propositions ont été souvent assez similaires à ceux relatifs à « la gestion durable des ressources biologiques marines » ; seuls ceux spécifiques sont donc détaillés ci-après :

- Il conviendrait de s'adapter, par un modèle de société plus durable, aux enjeux du développement des régions maritimes ; et pour ce faire de renforcer les connaissances, les partager entre scientifiques, acteurs professionnels et usagers, et veiller à les rendre publiques.
- Il faudrait développer l'attractivité touristique et pas seulement professionnelle ou industrielle ; soutenir les actions locales ou micro locales.
- Il faudrait développer des plans de gestion du trait de côte.
- Il faudrait définir des mesures incitatives pour récompenser les comportements vertueux ; veiller à des pratiques agricoles et de pêche plus respectueuses du développement durable ; prévenir les pollutions dangereuses ; lutter contre les déchets ; renforcer le principe du pollueur-payeur.

B. Quelques commentaires et propositions du public sur la vision d'avenir proposée

- Réinventer une gouvernance claire et efficace, non seulement de la façade et des zones littorales, mais aussi des ports et des principales activités maritimes ; la planification de la mer est nécessaire pour assurer l'équilibre entre les usages et les non-usages.
- Veiller à un espace de passage et de partage attractif, international et contrôlé ; avec des espaces préservés et mis en valeur ; des activités économiques durables et exemplaires ; veiller à un développement des activités économiques et portuaires durables ; mettre en valeur les originalités et les particularités touristiques de la façade.
- Veiller à la protection, la préservation de la mer et du littoral, écosystème fragile ; la façade devrait être dépourvue de toute pollution -eau-air-terre- y compris visuelle (lignes électriques) ; il faut encourager l'économie circulaire et avoir une gestion économe des produits de la mer ; il faut rester prudent vis-à-vis des grands projets ; développer l'information, la connaissance et l'éducation ; la formation maritime doit être revue pour l'adapter aux nouveaux métiers ; il est nécessaire de renforcer la marine marchande française face à la mondialisation.
- Il apparaît une grande inquiétude sur la gestion du trait de côte ; quels moyens techniques, quels financements ? Faut-il mieux contrôler, voire interdire, les constructions sur le littoral (habitations, parkings).

Certains participants regrettent le caractère trop général et déclaratif de la vision. L'urgence du changement climatique, l'érosion du trait de côte et l'absence de réflexions fortes sur la pêche industrielle ou artisanale leur paraissent insuffisamment pris en compte ; d'autres pensent qu'il faut favoriser l'adaptation locale des mesures de protection, par rapport à une réglementation décidée au niveau national ; avec la mise en place d'outils de concertation et d'information via les réseaux sociaux et internet.

3. Avis des garants sur le déroulé de la concertation

A. Une communication locale difficile à mobiliser

Le sujet soumis à la concertation n'était pas facile à appréhender. Il était donc assez difficile de communiquer sur un programme aussi peu identifié qu'un tel programme stratégique. La campagne de communication doit toutefois être considérée comme insuffisante (tardive, avec des moyens limités, sans beaucoup d'efforts au niveau des relais locaux...). La faiblesse de la couverture de presse est un constat. Les journaux très locaux assez nombreux sur le littoral n'ont pu relayer, hormis quelques cas particuliers (Le Havre, Boulogne-sur-Mer), ni l'information, ni le compte rendu des ateliers.

S'il est difficile d'appréhender l'enjeu du document stratégique de façade, la déclinaison ultérieure de la réflexion dans des documents plus opérationnels devrait faciliter la participation, voire l'adhésion des citoyens.

B. Des participants motivés et écoutés

Les participants qui avaient fait la démarche de consacrer une soirée au document stratégique de façade étaient pour leur grande majorité intéressés par au moins une problématique particulière. Ils se sont tous pliés cependant à la discipline propre aux ateliers, à l'écoute des autres.

Les acteurs de la direction interrégionale de la mer ont su prendre une attitude suffisamment modeste et d'écoute pour faciliter l'expression de chacun.

Chaque concertation s'est ainsi déroulée dans un climat serein. Il convient enfin de noter l'état d'esprit constructif et le respect de la parole de chacun qui ont prévalu à l'ensemble des réunions.

C. La formule

Le choix exclusif de la formule de Word-café a probablement servi à collecter des idées nouvelles contenues dans la réflexion des citoyens, mais il ne permet pas d'attester que les citoyens ont été informés du processus ni des procédures à venir. Les idées, parfois originales ou permettant d'enclencher des dialogues se poursuivant pendant les pauses, ont été le plus souvent mises les unes à côté des autres, difficiles à hiérarchiser, peu débattues. Ainsi les conflits d'usage de la mer et du littoral ont-ils été peu abordés, même si l'on pouvait les deviner.

Un large effort mérite d'être accompli encore si on ne veut pas se contenter de l'enrichissement par l'apport de quelques citoyens.

Bilan des garants

Concertation préalable

DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

1. Organisation et déroulement de la concertation

A. Préparation de la concertation

Compte tenu de l'étendue de la façade NAMO avec ses deux régions, il a été décidé entre les deux garants de conduire en binôme la phase préparatoire mais par contre de se partager lors du déroulement de la concertation, l'un suivant les manifestations en Manche Ouest, l'autre en Nord Atlantique.

Les entretiens préalables :

Afin de partager sur la façon d'organiser cette concertation, sur le type de manifestations publiques à concevoir et afin d'optimiser les deux objectifs principaux de cette phase préliminaire du DSF : partager et enrichir la situation de l'existant et la vision proposée, les garants ont rencontré :

- Les deux préfets coordonnateurs,
- Les représentants des deux régions,
- Le comité des pêches de chaque région,
- Les représentants des activités économiques (Granulats, EMR),
- FNE pour l'environnement.

Les réunions avec la DIRM :

Considérant que l'élaboration du DSF doit s'inscrire dans un cadre législatif et réglementaire précis : déclinaison opérationnelle de la Stratégie Nationale Mer et Littoral (SNML) et mise en œuvre des deux directives cadre européennes sur la « stratégie pour le milieu marin » et sur « la planification des espaces maritimes », plusieurs réunions se sont tenues pour rédiger le dossier du maître d'ouvrage (DMO). Ce document, destiné au grand public, doit permettre dans un langage simple et compréhensible de prendre connaissance du DSF, de la situation de l'existant, des enjeux et de la vision proposée et ainsi de pouvoir contribuer et enrichir le DSF.

B. Définition du périmètre et du calendrier de la concertation

La question s'est posée quant au choix du périmètre : quel public ? Les locaux, les populations « temporaires » concernées par la mer et le littoral telles que touristes, vacanciers, résidents secondaires, etc? Faut-il organiser une concertation en bordure de mer et à l'intérieur des terres ? Après discussion et échange avec le maître d'ouvrage, il a été décidé d'organiser des ateliers dans les principales villes du littoral de la façade NAMO. Quant au calendrier, les délais tendus imposés et la possibilité d'avoir des populations saisonnières pendant les vacances de février nous ont conduits à deux vagues distribuées sur février et mars.

2. Résultats de la concertation

A. Plateforme participative

- 39 % des contributions sur la plateforme et 51 % des votes concernent la façade NAMO.
- 48 % se rapportent au thème « activités et usages » et 29 % à celui du « bon état des milieux marins ».

Ce vecteur d'expression du public a été largement sollicité et le contenu des contributions se révèle productif tant dans l'analyse que dans les propositions, preuve de l'intérêt du sujet porté par les contributeurs.

Activités et usages :

Trois thèmes ont monopolisés particulièrement l'attention des contributeurs : le tourisme et les loisirs, le développement des énergies marines renouvelables (EMR) ainsi que la pêche. L'extraction des granulats a été également évoquée.

- Tourisme et loisirs :

« Le tourisme ne peut que s'envisager avec un littoral très préservé mais avec une accessibilité pour tous. Il faut se résoudre à des zones protégées, à un recul des activités en bord de mer. »

Cette citation résume le sentiment des contributeurs sur ce thème : limiter le « bétonnage » sous toutes ses formes de la côte, développer des transports propres et collectifs, responsabiliser les touristes à des pratiques vertueuses et les sensibiliser à la fragilité des fonds marins.

La pollution et les nuisances dues aux bateaux de plaisance et aux sports motorisés ont été très largement évoquées au point d'évoquer l'interdiction des scooters des mers !

La question des déchets a fait l'objet de plusieurs contributions et notamment une implication des familles au nettoyage des plages, la présence d'un tri sélectif sur les bateaux, ainsi que des installations de collecte des déchets dans les ports de plaisance.

- Énergies marines renouvelables (EMR) :

« L'éolien en mer est une formidable opportunité pour la transition énergétique en France »

Cette affirmation a été très largement partagée, mais là encore le syndrome du « Nimby » (pas chez moi) a été très souvent évoqué à cause de la pollution visuelle engendrée par les champs d'éoliennes offshore. C'est ainsi, qu'en alternative, ont été proposés :

- Des champs d'éoliennes flottantes plutôt que posées (éloignement des côtes).
- Le développement des hydroliennes en exploitant les courants marins.
- La possibilité de développer le petit éolien individuel.

- Pêche :

Plusieurs points sont revenus tout au long de la concertation :

- Une pêche raisonnée, durable, éco-responsable et sélective :

« Il faut imposer au niveau européen le retour à une pêche responsable, voire le succès de la filière coquille saint Jacques. »

- Un respect des périodes de repos biologique des espèces, une interdiction de la pêche en période de reproduction, un encadrement de la pêche amateur, etc.
- Un meilleur contrôle du respect de normes, traitées, quota, etc.

- Un développement d'un autre modèle de navire moins polluant (des navires à propulsion électrique ?) et des techniques de pêche moins destructrices des fonds marins.

- Extraction de granulats :

D'une façon générale les extractions non renouvelables ont fait l'objet d'une opposition marquée en demandant pour le moins un encadrement plus stricte et un développement du ré-emploi des matériaux de déconstruction.

Bon état des milieux marins :

Plébiscité à 29 % les contributions sur ce thème se sont focalisées autour de trois sujets :

- Application stricte et sans passe-droit de la loi littorale ainsi que des directives européennes.
- Révision du modèle agricole français et de l'utilisation des intrants et leurs conséquences sur la pollution des eaux.
- Réglementation sur les emballages et sur la récupération des déchets : « Tout macro déchets récupérés à tout endroit des terres émergées, ce sont des milliards gagnés demain en macro, micro, nano polluants. »
- S'agissant du renforcement de la protection des milieux marins et littoraux, une application très contrôlée des plans et programmes existants et un développement des aires marines protégées ont été les points majoritairement soulevés. Mais tout cela passe impérativement par la valorisation de la recherche, une meilleure connaissance des milieux marins et, en corollaire, une obligation d'éducation et de sensibilisation de toutes les populations concernées.

B. Ateliers citoyens

Sur les 6 thèmes proposés, le choix des participants s'est focalisé sur l'économie bleue, le bon état écologique du milieu marin, ce qui rejoint le questionnement des contributeurs de la plateforme avec en plus une forte préoccupation sur le thème de la connaissance.

La fréquentation des ateliers NAMO a été décevante et plus particulièrement sur la partie nord due à un manque évident de moyens de communication mis en œuvre que ce soit pour mobiliser la presse régionale ou activer les relais locaux. Par contre la qualité de la présentation du sujet à traiter et la forme world-café ont rendu ces ateliers très studieux et des participants souhaitant s'exprimer avec une forte demande que leurs suggestions soient réellement prises en compte.

C. Quels résultats et enseignements ?

→ Une nécessaire et indispensable éducation de toutes les couches de la population à la mer et cela dès l'enfance avec des campagnes de sensibilisation et de communication pour responsabiliser citoyens et décideurs.

→ Oui à une économie bleue viable et durable plutôt que performante impliquant de mieux connaître les écosystèmes marins et littoraux et les impacts des activités : une pêche plus responsable et sélective, une aquaculture innovante, une agriculture écoresponsable, des activités industrielles raisonnées, le tout dans un souci de transparence, dialogue, indépendance et contrôle. En d'autres termes : ne pas faire subir à la mer les mêmes désastres écologiques que sur terre !

→ Pour une acceptation sociétale, les participants appellent à l'application stricte des réglementations en vigueur, à la continuité et à la lisibilité des cadres réglementaires :

- Le respect de la loi littoral et son application
- Des contrôles fréquents et indépendants
- Des sanctions sans passe-droit

→ Sur la vision 2030 proposée par l'État, les participants y adhèrent mais ne sont pas convaincus qu'elle puisse être effectivement atteinte dans les délais. L'estran et la mer sont des biens communs. Leur accès doit être possible pour tous. Un cadre et des règles sont nécessaires tout en permettant les innovations. La définition de zones spécifiques doit faciliter la coexistence des usages et la préservation de l'environnement.

De ces deux modes de consultation il en ressort quelques lacunes s'agissant des enjeux :

- Le développement du nautisme et de la plaisance, acteur majeur de l'économie avec des souhaits de restriction voire d'interdiction telles que les scooters de mer.
- Les activités de loisirs et de tourisme avec la gestion de la coexistence et de la saisonnalité.
- Le problème lié à l'érosion du trait de côte.
- La mixité sociale et l'installation des jeunes.

3. Avis des garants sur le déroulé de la concertation

Dans les contraintes imposées par ce premier exercice d'une concertation sur un programme, dans un délai court et avec des moyens très mesurés, force est de constater que le public qui en a reçu l'information est désireux de s'exprimer sur le devenir de la mer et du littoral.

Les avis ainsi exprimés couvrent beaucoup des enjeux proposés par le maître d'ouvrage. Ils sont riches et variés, à l'image de la diversité des publics.

Les diagnostics et la vision à 2030 semblent globalement partagés, même si beaucoup pointent un discours idyllique quand d'autres émettent des réserves précises et plus ponctuelles.

On peut toutefois noter que les enjeux de défense qui pourtant concernent de larges zones avec des conflits d'usage potentiels n'ont jamais fait l'objet d'approfondissement en atelier citoyen. Ce constat est sans doute une conséquence de la forme des ateliers qui doivent traiter sur un temps très court les enjeux principaux. Le maître d'ouvrage serait cependant légitime à interroger également le devenir de ces zones comme cela a été parfois évoqué en réunions.

La diversité des avis, de leurs modes d'actions (sensibilisation, actions réglementaires, innovations), de leur champ (micro ou macro) donnent une matière fort riche d'enseignements qui doit être analysée en profondeur dans les étapes ultérieures et dont les conclusions doivent être restitués au public.

En particulier les enjeux de l'éducation, de la sensibilisation, de l'action locale et opérationnelle sont ressortis assez massivement dans tous les ateliers : les garants ne l'ont pas senti comme un rejet des enjeux plus conceptuels des grands acteurs réunis dans le CMF, mais comme la conviction exprimée par les citoyens que les solutions viendront aussi par la prise de conscience individuelle et les actions locales.

Massivement les porteurs des enjeux du nautisme vivent mal leur sous représentativité dans la gouvernance de ces projets alors que le poids économique actuel et futur de ce domaine est important.

Bilan des garants

Concertation préalable

DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE SUD ATLANTIQUE

1. Organisation et déroulement de la concertation

À partir d'octobre 2017, les deux garants ont rencontré à de nombreuses reprises les représentants de la DIRM Sud Atlantique pour connaître les éléments (Document du Maître d'Ouvrage, vision...) qui serait soumis à la concertation préalable ainsi que l'organisation projetée sur le territoire. Des réunions de coordination ont également été tenues à plusieurs reprises avec la Délégation à la Mer et au Littoral, les six garants des trois autres façades, des représentants du Ministère, ainsi qu'avec la CNDP.

Le dossier du maître d'ouvrage, et le dispositif de concertation ont fait l'objet de réunions de travail avec la DIRM, pour définir leur organisation, et valider les contenus, toujours en lien avec le pilotage national de la DML.

Par ailleurs, des entretiens ont eu lieu dès le mois de novembre avec des acteurs du dossier :

À la demande des garants :

- Le 15 janvier 2018 : le vice-amiral d'escadre Emmanuel DE OLIVEIRA, préfet maritime de l'Atlantique et préfet coordonnateur sur les DSF SA et NAMO, et M. LE DIRÉACH, adjoint au préfet maritime de l'atlantique chargé de l'action de l'État en mer ;
- Le 29 janvier 2018 : Mme Nathalie LE YONDRE, maire d'Audenge, membre du CMF SA au titre de l'Association Nationale des Élus du Littoral 33, Présidente de la commission permanente ;
- Le 31 janvier 2018 : Mme GUÉRINEL, Chargée de mission Environnement, Mer et Littoral, au titre de M. M. Stoumboff, secrétaire général pour les affaires régionales de Nouvelle-Aquitaine ;
- Le 5 février 2018 : M. BITEAU : élu au Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, membre du CMF SA, Président de la commission spécialisée mixte « lien terre-mer » ;
- Le 8 février 2018: M. LAFARGUE, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine, membre du CMF SA, Président de la commission spécialisée « économie de la mer » ;
- Le 20 février 2018: Mme DUPOUEY, directrice de Projet Croissance Bleue à la Région Nouvelle Aquitaine.

À leur demande :

- Le 14 février : la société WPD OFFSHORE France.

Ces entretiens ont permis de développer des échanges utiles pour la préparation de la concertation préalable pour la façade Sud Atlantique, d'entendre le travail de concertation mené en amont par les acteurs du territoire (CMF) de présenter le rôle des garants, et de s'inscrire dans une démarche globale de concertation. Les garants ont participé le 19 mars à la commission permanente du CMF Sud Atlantique, pour expliciter le processus de concertation préalable avec le public et préciser leurs attentes à la suite de cette concertation.

2. Résultats de la concertation

A. Synthèse des observations recueillies sur la plateforme

La plateforme a recueilli, pour la façade Sud Atlantique, 161 contributions, soit un peu plus de 13 % des contributions totales, très en retrait de la mobilisation rencontrée pour les façades Nord Atlantique-Manche Ouest, et Méditerranée, et un peu en dessous du nombre de contributions enregistrées pour Manche Est-Mer du Nord. Toutefois, rapporté à la répartition de la population entre les façades, la façade Sud Atlantique recueille le plus de contributions (source : « bilan quantitatif de la concertation »).

Les contributions ont pour les trois quarts dressés les thèmes du bon état écologique des milieux marins et littoraux, et des activités et des usages ; ces contributions ont par ailleurs inspiré près de 80 % des votes. De façon générale, et pour résumer les synthèses effectuées par le maître d'ouvrage, nous constatons que ces contributions ne relèvent pas toutes du périmètre du DSF, mais peuvent concerner l'action publique sous plusieurs dimensions (action des collectivités locales ou politiques publiques).

Les propositions énoncées couvrent un éventail très large, allant de l'action opérationnelle (par exemple les modalités de ramassage des poubelles pour tenir compte des conditions climatiques défavorables) à des mesures plus systémiques (par exemple les politiques d'urbanisation). Ces écarts sont à rapprocher du profil des contributeurs, dont certains sont vraisemblablement impliqués dans les milieux associatifs ou socioprofessionnels.

De ces contributions riches et diverses se dégagent plusieurs lignes de force :

- Le sujet « déchets et polluants », estimé essentiel à traiter en amont du cycle de production (avec des interrogations ou des propositions en direction de la filière industrielle ou agricole par exemple), mais aussi en aval (l'amélioration de la collecte et l'implication citoyenne par exemple) ;
- La gestion des risques à développer, sous ses aspects connaissance, compréhension (par les populations en particulier) et maîtrise, avec l'idée que l'homme doit (ré) apprendre à vivre avec la nature et les risques induits ;
- L'éducation et la mobilisation à renforcer tous les niveaux de la société pour « porter le changement » au quotidien et faire levier sur la préservation du littoral et de ses ressources.

Et de façon générale une aspiration à « changer de modèle » sur l'agriculture, la pêche, le tourisme, la production d'énergie et l'urbanisme, avec parfois la tentation de multiplier les régulations et les prescriptions, sans que la question des impacts (économiques en particulier) soit toujours posée.

On peut aussi noter le sentiment, assez récurrent, que la réglementation (par exemple la loi Littoral) ne serait pas correctement appliquée, ce qui constitue un « signal faible » en direction des pouvoirs publics et des collectivités, à souligner.

B. Observations des garants relatives aux ateliers citoyens

Le nombre de participants n'a dans l'ensemble pas été conforme aux attentes initiales (de l'ordre de 50 participants). Plusieurs participants ont spontanément évoqué une information insuffisante et un relais très faible (presse régionale, supports des collectivités, etc) autour de la démarche et de l'organisation des ateliers. La majeure partie de l'information sur les ateliers ayant été reçue via Facebook, la question de la pluralité des profils présents se pose.

L'ensemble du dispositif de concertation a fait l'objet d'un suivi hebdomadaire à travers des indicateurs, pour évaluer les impacts de ce plan de communication et surtout les résultats tangibles du point de vue de l'information du public et de sa participation. Il est à noter, toutefois, qu'il n'est jamais évident de mobiliser les habitants, s'agissant d'une planification territoriale : laquelle reste très conceptuelle à la différence d'un projet, par exemple d'infrastructure qui, lui, reçoit des caractéristiques relativement précises ; laquelle aussi ne renvoie pas à des sites d'implantation précis comme pour un grand équipement. En outre, le calendrier contraint n'a pas permis de mobiliser suffisamment en amont, et de participer ainsi à créer les conditions à une dynamique de mobilisation plus efficiente. La capacité/ la volonté des populations à s'impliquer dans un tel exercice a aussi été évoquée hors séquences de travail.

Au final, le nombre de participants a été notablement inférieur au nombre d'inscrits, en particulier à Biarritz et à La Rochelle (la météo clémente ayant vraisemblablement joué un rôle dans ces deux cas de figure). À noter la présence de personnes affiliées à des associations, des organisations professionnelles ou à des collectivités, et une représentation faible (mais non nulle toutefois, notamment à Capbreton !) des moins de 30 ans (environ 6 à Biarritz et 10 à La Rochelle, dont 2 lycéens avec leur professeure).

À Biarritz, la configuration de la salle de la cité de l'Océan et la luminosité extérieure n'ont pas permis de voir le support de présentation projeté par le maître d'ouvrage, sans que cela empêche pour autant le déroulement ultérieur de l'atelier. Toujours à Biarritz, une équipe de France 3 est restée durant 1h30 et a interviewé des participants, en vue d'un reportage qui a été diffusé. À Capbreton (Maison de la mer) et à Bordeaux, les conditions d'accueil ont parfaitement répondu aux exigences d'un tel exercice.

Les garants ont constaté que la forte mobilisation et le professionnalisme des équipes du maître d'ouvrage (la DIRM Sud Atlantique, la Délégation à la Mer et au Littoral, le CVRH de Tours et de Toulouse) ont permis une bonne organisation et animation des ateliers. À noter comme bonnes pratiques la nomination d'un « maître du temps », l'annonce des règles de fonctionnement dès le départ, la sélection des enjeux par gommettes, la présentation des enjeux par l'animateur à chaque table, le fait de « mélanger » les participants entre les 2 séquences « enjeux » et « vision » (ce qui a dynamisé les échanges en fin d'atelier), la présentation d'une synthèse des tablées « vision » par l'hôte de table en fin d'atelier pour validation par les participants.

De façon générale l'ambiance a été studieuse (nous avons constaté des cas de figure où des groupes de participants s'étaient concertés avant l'atelier sur les questions à poser et porter), et les participants satisfaits de l'exercice de réflexion et de partage. Certains se sont interrogés sur la suite qui serait donnée à ces travaux, et le maître d'ouvrage a eu l'occasion de répondre en séance.

En termes de production, le thème « Une économie bleue respectueuse des équilibres écologiques » a été traité par les 4 ateliers, et est ressorti presque à chaque fois comme le thème le plus plébiscité. Les thèmes de « la résilience des territoires face aux risques littoraux » et du « bon état écologique des milieux marins et littoraux » sont ressortis dans 3 ateliers sur 4. Le thème de « l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation » a fait partie des 3 thèmes retenus aux ateliers de Biarritz et Capbreton. Des enjeux complémentaires ont été proposés par les participants, sans pour autant retenir une majorité de votes.

Les analyses et propositions sont souvent proches des contributions déposées sur la plate-forme. Pour autant l'organisation de l'exercice a permis de préciser les propositions en éclairant les possibles moyens d'actions associés, de façon à ne pas rester sur des déclarations d'intentions ou des injonctions à la puissance publique.

Par ailleurs, certaines thématiques ont été approfondies ou développées :

- Les questions de gouvernance avec la demande d'une mise en cohérence entre les diverses mailles de l'action publique ;

- L'innovation orientée vers la transition écologique à encourager plus fortement au travers de dispositifs concrets (des offres de formations localisées en région Nouvelle Aquitaine, la création d'un pôle de recherche-développement transfrontalier ou d'un observatoire des connaissances, un prix de l'innovation écologique, etc) ;
- La gestion du trait de côte avec des outils efficaces relevant du diagnostic, du pilotage et de la régulation des usages ;
- Le développement des énergies marines.

Il semble que le « dossier du maître d'ouvrage » a été peu lu au préalable, et que la « carte des vocations » proposée par le maître d'ouvrage n'a pas spontanément utilisée pour fonder des propositions ou contester les orientations portées à la concertation. Enfin certains sujets n'ont pas été vraiment questionnés, tels que les impacts de la zone maritime dédiée au centre militaire d'essais des Landes.

3. Avis des garants sur le déroulé de la concertation

Au final, les diverses contributions témoignent de regards différenciés, et reflètent les diverses sensibilités à l'œuvre chez les habitants de la façade Sud Atlantique.

Il semble qu'elles ne remettent pas fondamentalement en cause le diagnostic et la vision proposées dans le Dossier du Maître d'Ouvrage », ce qui peut s'expliquer de plusieurs façons : d'une part ces éléments résultent de travaux menés en concertation avec les parties prenantes de la façade en Comité Maritime de Façade, et reflètent donc les enjeux partagés localement ; d'autre part la problématique portée à la concertation est à ce stade assez conceptuelle, traduite dans une vision au final consensuelle et « lisse » dans son expression, qu'il est donc difficile de récurer ou d'amender.

Par contre les contributions touchent à des échelles d'actions très différentes sur les enjeux prioritaires de la façade Sud Atlantique, souvent « micro » ou opérationnelles, et de ce fait plus en lien avec les étapes futures du DSF, et en particulier les modalités d'évaluation et le plan d'actions. La façon dont le maître d'ouvrage et le dispositif institutionnel de concertation abrité par le CMF prendront en compte les craintes et aspirations exprimées par les contributions durant la concertation préalable est donc importante.

Bilan des garants

Concertation préalable

DOCUMENT STRATÉGIQUE DE LA FAÇADE MÉDITERRANÉE

1. Organisation et déroulement de la concertation

À partir d'octobre 2017, les deux garants ont rencontré les représentants de la DIRM Méditerranée et de la Préfecture Maritime et des SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales) pour connaître et débattre des éléments (Document du Maître d'Ouvrage, vision, etc) qui seraient soumis à la concertation préalable ainsi que de l'organisation projetée sur le territoire. Des réunions de coordination ont également été tenues à plusieurs reprises avec la Délégation à la Mer et au Littoral, les six garants des trois autres façades, des représentants des différentes structures du Ministère, avec la CNDP.

Par ailleurs, des entrevues ou entretiens téléphoniques ont eu lieu dès le mois de novembre avec des acteurs du dossier.

Outre les préfets coordinateurs C H de la Faverie du Ché et P Dartout, ainsi que T Duchesne adjoint au Préfet Maritime rencontrés à l'occasion de la commission administrative de façade à Marseille, les garants ont pu s'entretenir avec :

- M. Mailhos , Préfet de la région Occitanie ;
- Mme Leguern, Présidente de la commission permanente et vice présidente du CMF, maire de La Seyne sur mer ;
- M. Indjirdjian, adjoint au Sgar Occitanie ;
- M. Bonnefoi, SGAC Corse ;
- M. Peron, Chef de pôle Préfecture maritime.

Ces entrevues ont permis de développer des échanges utiles pour la préparation de la concertation préalable pour la façade Méditerranée, de prendre connaissance du travail de concertation mené en amont par les acteurs du territoire (dans le cadre du CMF ou d'autres démarches type Plan littoral21 en Occitanie, PADDUC en Corse, etc.), de présenter le rôle des garants, et de s'inscrire dans une démarche globale de concertation.

Par ailleurs, les garants ont été invités par la Présidente de la commission permanente du CMF aux ateliers techniques organisés à Marseille, Montpellier et Corté.

2. Résultats de la concertation

A. Synthèse des observations recueillies sur la plateforme

La plateforme a recueilli, pour la façade Méditerranée 493 contributions, soit près de 29 % des contributions totales, 3 403 votes ont été exprimés (21,5 % du total des votes), 4 contributions écrites ont été adressées directement aux garants et transmis au maître d'ouvrage.

Les contributions ont pour la moitié, concerné le thème du bon état écologique des milieux marins et littoraux, et 25 % celui des activités et des usages ; ces contributions ont par ailleurs inspiré la grande majorité des votes.

Le maître d'ouvrage a établi une synthèse de ces contributions, synthèse dont le contenu reflète fidèlement la nature des contributions.

Une partie de celles-ci ne relève pas toutes du périmètre du DSF mais porte sur l'action publique sous plusieurs dimensions (action des collectivités locales, politiques publiques, application de la réglementation, etc.).

De ces contributions riches et diverses se dégagent plusieurs lignes de force :

- Le bon état écologique est considéré comme la condition première du développement et d'une économie littorale diversifiée.
- Le développement des aires marines protégées, avec comme accompagnement une régulation de la fréquentation et la pêche de loisir, l'interdiction des rejets.
- L'atteinte de ce bon état écologique ne peut être envisagée qu'à l'échelle du littoral et de l'arrière-pays sur l'ensemble du bassin versant (ex : le sujet « déchets et polluants », ruissellement, etc.) et nécessite l'exemplarité des décideurs, la mobilisation des citoyens.
- Elle suppose une modernisation du transport maritime et des ports afin de lutter contre les pollutions (eau, air etc.).
- Si le tourisme constitue un secteur économique d'importance, il est très impactant sur le plan environnemental et nécessite une régulation pour l'orienter vers des pratiques plus durables; la pression touristique devient insupportable.
- Certaines activités posent des problèmes majeurs du fait des nuisances ou d'équilibre entre les usages (engins de plage motorisés type jet skis, extraction de sable, privatisation de plages, navigation de plaisance trop impactante sur certains sites etc.).
- La gestion des risques à développer, sous ses aspects connaissance, compréhension (par les populations en particulier) et maîtrise, avec l'idée que l'homme doit (ré)apprendre à vivre avec la nature et les risques induits.
- L'éolien flottant peut représenter une réponse en termes d'énergie renouvelable dès lors qu'il s'inscrit dans une démarche de dialogue à l'échelle de la façade.
- La coopération méditerranéenne est indispensable pour atteindre les objectifs de lutte contre la pollution ou la maîtrise d'un tourisme durable.

B. Observations des garants relatives aux ateliers citoyens

Le nombre de participants n'a dans l'ensemble pas été conforme aux attentes initiales (de l'ordre de 50 participants souhaités par atelier). Plusieurs participants ont spontanément évoqué une information insuffisante et un relais très faible (presse régionale, supports des collectivités, etc) autour de la démarche et de l'organisation des ateliers. La majeure partie de l'information sur les ateliers ayant été reçue via Facebook, ou par le bouche-à-oreille.

De ce fait, la pluralité des profils des participants reste limitée et faiblement représentative du grand public, la plupart des participants appartenant à des structures administratives, professionnelles ou associatives.

Il est à noter que la mobilisation du grand public, dans un délai relativement contraint, n'est guère évidente s'agissant d'un document très conceptuel de planification territoriale ; à la différence d'un projet identifié par des caractéristiques précises et un contexte local plus restreint.

L'absence de relais médiatiques territoriaux, la concomitance d'ateliers techniques organisés dans le cadre du CMF, la méfiance des élus régionaux ou du CMF vis-à-vis d'une démarche conduite unilatéralement par l'État, la prudence de certains représentants de l'État, n'ont sans doute pas conduit à donner une large publicité aux débats citoyens.

Malgré ces handicaps, le travail en atelier a été de qualité. La mobilisation et le professionnalisme des animateurs et du maître d'ouvrage, issus de la Direction inter régionale de la mer, de la délégation à la mer et au littoral et du Centre de Valorisation des ressources humaines d'Aix a permis d'en assurer le succès .

Les comptes rendus établis à l'issue de ces ateliers sont sincères et traduisent bien les discussions.

Comme pour les contributions exprimées sur le site et à l'exception de l'Atelier de Bastia, deux enjeux sont priorités par les participants à savoir le bon état écologique du milieu marin et l'économie littorale et maritime diversifiée.

L'atelier tenu à Bastia a fait apparaître la spécificité de la Corse, où, si l'économie maritime et littorale diversifiée est priorisée, la prise en compte du patrimoine naturel et culturel de la Corse occupe une place quasi aussi importante.

La préservation et la valorisation d'un patrimoine naturel, historique, architectural riche constitue aux yeux des participants une opportunité de développement économique mais aussi un risque majeur nécessitant une régulation et une organisation permettant de diminuer les impacts.

Par ailleurs, certaines thématiques ont été approfondies ou développées :

- Les questions de gouvernance avec la demande d'une mise en cohérence entre les diverses mailles de l'action publique, mais aussi la nécessaire coopération de l'ensemble des pays méditerranéens pour aboutir à un meilleur état écologique et économique ;
- L'innovation et la recherche orientée vers la transition écologique ;
- Le développement des énergies marines.

D'une manière générale, dans les différents ateliers, la majorité des participants a considéré que la vision proposée était idéaliste, trop générale, trop vague quant à la priorisation des usages, évitant d'aborder les conflits d'usage potentiels pour n'exprimer qu'un consensus mou (« bisounours » selon les termes d'un participant), peu crédible au regard des moyens à mettre en œuvre et d'une ambition politique estimée insuffisante

3. Avis des garants sur le déroulé de la concertation

Si la faible couverture médiatique et le peu de relais de la démarche à l'échelon local n'ont sans doute pas permis la mobilisation espérée dans les ateliers citoyens, la qualité et le sérieux des débats, les avis qui s'y sont exprimés, d'une part, la forte participation et la nature des contributions sur le site internet, d'autre part, témoignent des regards différenciés, des différentes spécificités, sensibilités et opinions exprimées par le public sur la façade méditerranéenne.

Celles-ci ne remettent pas en cause le diagnostic. Les éléments qui le constituent ont été largement débattus lors de travaux conduits dans le processus de concertation avec les parties prenantes au sein du conseil maritime de façade notamment et sont significatifs des enjeux partagés localement.

La vision proposée par le maître d'ouvrage ne suscite pas non plus d'opposition affirmée.

Cependant son caractère très conceptuel, jugé trop généraliste, trop lissé, voire utopique, n'offre pas un champ de discussion ou de polémique constructif quant à la priorisation des objectifs à traduire dans cette vision.

De ce fait, la traduction des aspirations des craintes et des avis exprimés par le public dans le cadre de cette concertation et leur prise en compte dans l'élaboration du plan d'actions comme dans les travaux conduits par le comité maritime de façade nécessitera une grande vigilance et une appropriation par les différentes parties prenantes.

RECOMMANDATIONS DES GARANTS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

1. Développer la communication pour amplifier la concertation

Les équipes de la maîtrise d'ouvrage ont su manifester un excellent esprit d'écoute, mettant en confiance leurs interlocuteurs. C'est un capital qu'il leur appartient maintenant de développer auprès d'un beaucoup plus large public.

De nouveaux moyens d'information et de communication restent à mettre en place pour toucher un public ne se sentant pas toujours complètement pris en compte, dans ses spécificités, par ses représentants au niveau des fédérations (fédérations de pêcheurs, de vacanciers, d'associations, etc).

Il conviendrait donc de clairement missionner les équipes locales, en leur donnant les moyens correspondants, pour qu'elles prennent en charge la communication sur la concertation en profitant de leur connaissance du terrain, qu'elles s'obligent à dépasser le cercle restreint des acteurs déjà recensés.

Il ne s'agit en aucun cas de dessaisir les instances officielles et notamment le comité de façade, sa commission permanente et son groupe de travail ad-hoc, mais de mieux informer le public de leurs travaux, et d'enrichir ces derniers par des réflexions plus larges à l'écoute d'acteurs nouveaux ou aux spécificités particulières. Pour la façade Nord-Est Manche, cette action sera d'autant plus nécessaire dans le cadre des changements, voire déstabilisations, susceptibles d'apparaître dans le cadre du Brexit.

2. Prendre réellement en compte les positions de chacun

Les membres du Comité de façade et l'administration veillent à mettre en avant les solidarités côtières et la recherche de consensus. Mais ils tendent ainsi à gommer, voire nier, les conflits d'usage pourtant bien réels.

Pour que tous les acteurs puissent se retrouver dans le document final, il conviendra certainement d'explicitier certains de ces conflits en renvoyant à des concertations spécifiques les solutions de compromis à trouver.

3. Améliorer la transparence et la pédagogie sur la législation ou la réglementation

Même si cela ne relève pas strictement du DSF, il convient de noter le sentiment souvent exprimé, lors des ateliers comme sur la plateforme, que la législation ou la réglementation n'est pas correctement mise en œuvre par les pouvoirs publics et les collectivités locales, rendant peu crédibles les objectifs et les actions qui pourraient être affichées dans le DSF.

Ce sentiment, qu'il soit justifié ou non, ne peut être ignoré et nécessite un surcroît de pédagogie et une meilleure transparence et conforte le besoin d'exemplarité des décideurs publics.

4. Renforcer des liens entre DSF et planifications territoriales

Il serait souhaitable de renforcer les liens entre le DSF et les exercices de planification des collectivités du littoral qui sont actuellement lancés, afin d'améliorer la cohérence entre ces exercices concomitants de planification. Cela aurait également pour avantage d'améliorer leur visibilité et leur enrichissement réciproque.

5. Favoriser la participation du public durant la phase de consultation électronique

Au global, les garants demandent au maître d'ouvrage de se saisir de la phase de consultation de fin 2018 pour élargir ce lien maintenant amorcé avec les publics, pour donner une suite aux avis et inquiétudes exprimées, pour ouvrir les bases de données indispensables à la compréhension des enjeux de la mer, pour fournir des réponses pédagogiques aussi sur les sujets les moins maîtrisés et enfin pour augmenter l'impact médiatique de son dispositif.

Il convient de noter que les contributions recueillies touchent à des échelles d'actions très différentes, sur des enjeux prioritaires de la façade souvent opérationnels, donc plus en lien avec les étapes futures du DSF, et en particulier le plan d'actions et ses modalités d'évaluation. La façon dont le maître d'ouvrage et le dispositif institutionnel de concertation prendront en compte ces éléments, les modalités d'information et de restitution et d'échanges avec le public influenceront sur la qualité de la consultation électronique à venir et sur la crédibilité que le public accordera à cette démarche.

Il apparaît ainsi nécessaire de favoriser une appropriation et une contribution large et partagée lors de la consultation électronique prévue à partir de novembre 2018, en restituant notamment vers les publics qui se sont mobilisés, en maintenant un dispositif d'information et d'échanges avec l'ensemble des publics, et en engageant un travail de pédagogie sur certains sujets remontés ("signaux faibles") au cours de la concertation préalable.

LISTE DES ANNEXES

- Décision DSF 1
- Décision DSF 2
- Statistiques de la concertation
- Façade Manche est-Mer du Nord
- Façade Méditerranée
- Façade Nord Atlantique Manche Ouest
- Façade Sud Atlantique

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 53 / DSF/ 1

PROJETS DE DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE FAÇADE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L.121-8,
- vu la lettre de saisine de Madame Catherine CHABAUD, Déléguée à la mer et au littoral et le dossier annexé adressés le 25 septembre 2017,

considérant que :

- l'élaboration des documents stratégiques de façade doit s'inscrire dans un cadre législatif et réglementaire précis : déclinaison opérationnelle de la Stratégie nationale pour la Mer et le Littoral et mise en œuvre de deux directives cadres européennes sur la "stratégie pour le milieu marin" et sur la "planification des espaces maritimes",
- l'élaboration des DSF s'appuie sur un processus de participation des parties prenantes, notamment dans le cadre des Conseils maritimes de façade,
- il est important que le public puisse s'exprimer sur la vision d'avenir proposée par les acteurs institutionnels pour chaque façade à l'horizon 2030 et puisse formuler des propositions en matière d'objectifs stratégiques,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il n'y a pas lieu d'organiser un débat public au sens de l'article R121-7 du code de l'environnement sur les projets de documents stratégiques de façade.

Article 2 :

Le maître d'ouvrage devra organiser pour chaque document stratégique de façade une concertation préalable dont les modalités seront définies par la Commission.

Article 3 :

Sont désignés comme garants du processus de concertation prévu à l'article 2 :

- Messieurs Marc d'AUBREBY et Jean-Michel STIEVENARD pour la façade Manche Est-Mer du Nord
- Messieurs Jean-François HELAS et Bruno de TREMIOLLES pour la façade Nord Atlantique-Manche Ouest,
- Madame Sylvie HAUDEBOURG et Monsieur Sébastien CHERRUAU et pour la façade Sud Atlantique,
- Madame Cécile CHERY et Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT pour la façade Méditerranée.

Article 4 :

La coordination de ces quatre concertations sera assurée par la CNDP.

Le Président

Christian LEYRIT

SÉANCE DU 10 JANVIER 2018

DÉCISION N° 2018 / 5 / DSF/ 2

PROJETS DE DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE FAÇADE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L.121-8,
- vu la lettre de saisine de Madame Catherine CHABAUD, Déléguée à la mer et au littoral et le dossier annexé adressés le 25 septembre 2017,
- vu la décision n°2017/53/DSF/1 décidant de l'organisation d'une concertation préalable dont les modalités seront définies par la Commission,
- vu les modalités d'organisation de la concertation et le calendrier proposés par le maître d'ouvrage ainsi que les projets de documents de concertation,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission considère que les dossiers de concertation proposés par le maître d'ouvrage sont suffisamment complets pour engager la concertation sur les quatre façades : Manche Est-Mer du Nord ; Nord Atlantique-Manche Ouest ; Sud Atlantique ; Méditerranée.

Article 2 :

La Commission prend acte des modalités des concertations envisagées par le maître d'ouvrage et de leur calendrier.

Le Président

Christian LEYRIT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Concertation préalable du public sur les stratégies de façade maritime du 26 janvier au 25 mars 2018

Bilan quantitatif de la participation

1 – Une participation en ligne bien supérieure aux objectifs initiaux

Plus de 76 000 utilisateurs sur la plateforme www.merlittoral2030.gouv.fr

- 76 736 utilisateurs (un utilisateur est un internaute ayant visité le site au moins une fois);
- la plage d'enjeux la plus visitée est celle de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest (NAMO) puis viennent dans l'ordre celles de Méditerranée, Sud Atlantique (SA), Manche Est – Mer du Nord (MEMN);
- les visiteurs restent en moyenne 2 minutes sur le site ;
- 22 % des connexions se font de Paris ;
- 45 % de femmes et 55 % d'hommes ;
- 60 % des connexions sont faites par des 18 – 34 ans.

Les participants arrivent en priorité via Facebook. 850 000 personnes touchées par la campagne Facebook.

L'estimation de 18 000 clics a été atteinte en 1 semaine alors qu'elle avait été prévue dans une fourchette haute pour les deux mois de campagne. 850 000 personnes touchées par la campagne (affichage sur l'écran, partage, like...).

Les vidéos avec Isabelle Autissier, François Gabart, Jean Le Cam et Guillaume Néry ont été vues 25 000 fois :

	Nombre de vues YouTube	Nombre de vues Facebook	Nombre de vues Twitter	Total vues
Vidéo MEMN J. Le Cam	846	7029	619	8494
Vidéo NAMO F. Gabart	1444	1289 + 4587	1024	8344
Vidéo SA I. Autissier	682	2984	830	4496
Vidéo MED G. Néry	1269	2234	328	3831
Total	4241	18123	2801	25165

Cf. détail en annexe 1.

Sur Géolittoral (site sur lesquels sont téléchargeables les ressources), les pages concernant la concertation sont les plus visitées pour la période.

La page d'accueil de la rubrique de Géolittoral dédiée à la concertation ainsi que les 4 pages documentaires des façades maritimes ont représenté les meilleurs résultats de Géolittoral depuis le 26 janvier 2018 en termes de consultation et de téléchargement des documents disponibles en ligne sur Géolittoral.

Pages	Vues	% pages visitées Géolittoral
Accueil	2209	8,4%
Ressources façade NAMO	2052	7,8%
Ressources façade MEMN	901	3,4%
Ressources façade MED	1470	5,6%
Ressources façade SA	947	3,6%

Les dossiers du maître d'ouvrage ont été téléchargés 585 fois pour la façade NAMO, 295 pour Méditerranée, 226 et 223 fois pour Manche Est-Mer du Nord et Sud-Atlantique.

À noter les bons chiffres de consultation du visualiseur commun aux 4 façades maritimes, qui permet la cartographie dynamique des données géographiques : il a été consulté 1688 fois. Les données les plus consultées sont celles relatives aux activités maritimes et littorales.

Cf. détail en annexe 2.

Près de 1000 personnes inscrites à la newsletter de la concertation.

Deux lettres ont été envoyées à ce stade (le 8 février et le 12 mars), une prochaine en préparation à la suite de la fin de la concertation.

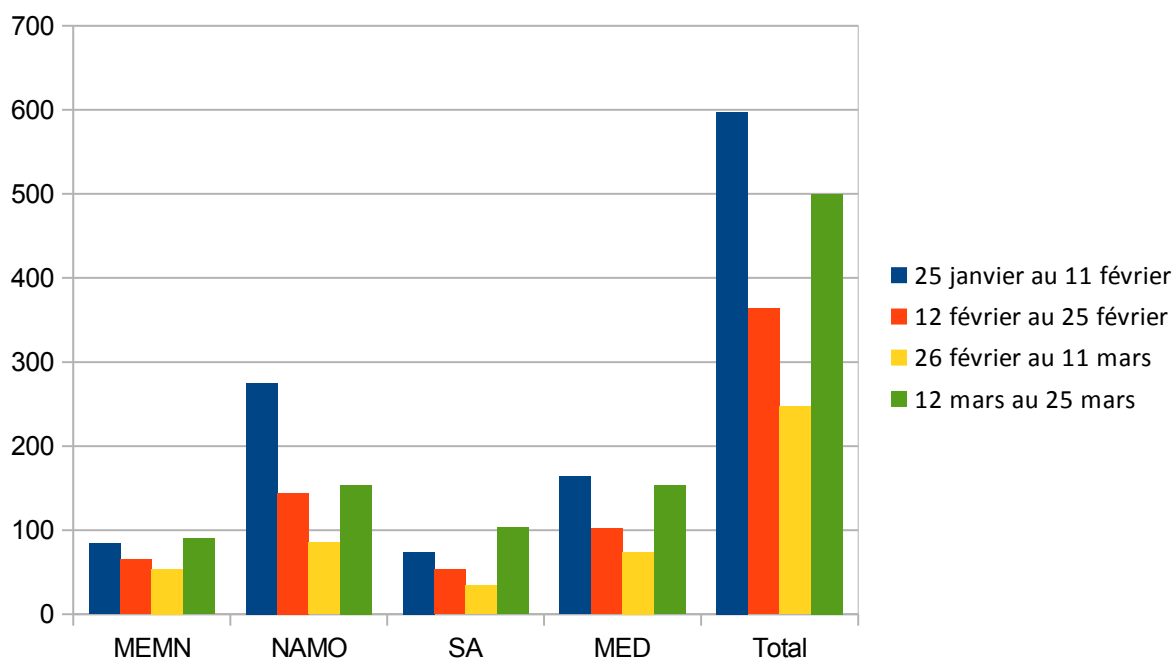
- 961 personnes inscrites
- environ 350 au moment de l'envoi de la première newsletter (8 février) – taux d'ouverture : 50 %
- 863 pour la seconde lettre (12 mars) - taux d'ouverture : 40 %.

2 - Plus de 1 700 contributions déposées et 17 000 votes sur l'ensemble de la concertation en ligne

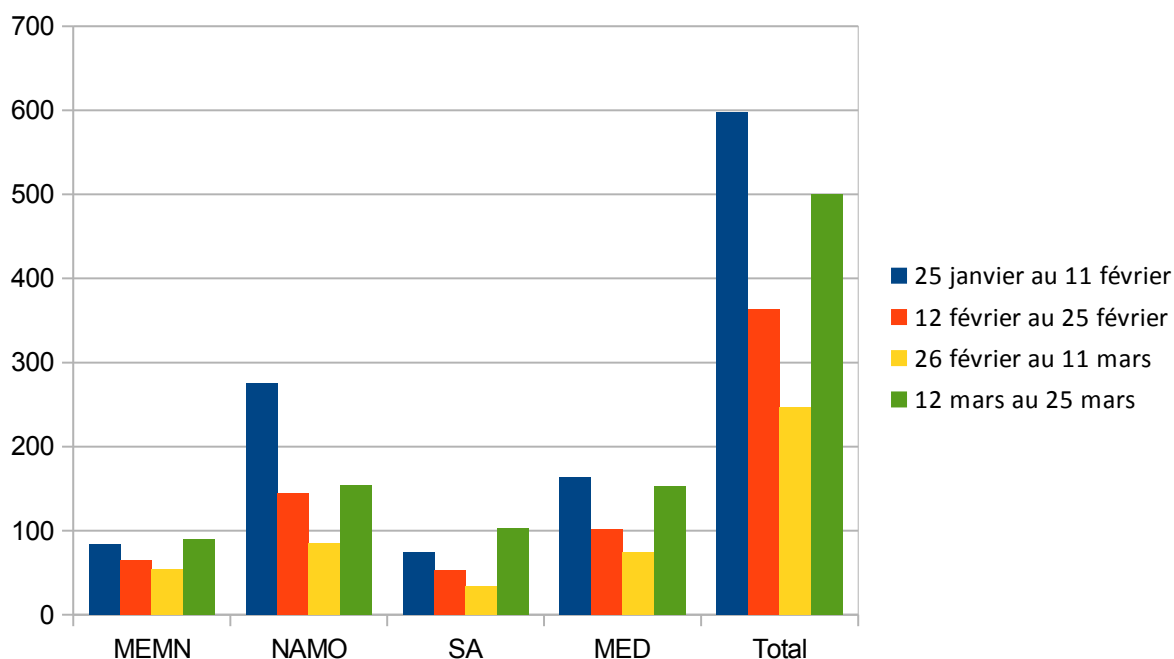
La Façade Nord Atlantique – Manche Ouest concentre depuis le début de la concertation la plus grande partie des contributions (39 %) et des votes (51 %). Rapporté à la répartition de la population entre les façades, ce sont les façades Nord Atlantique – Manche Ouest et Sud Atlantique qui recueillent le plus de contributions, la façade méditerranéenne étant la moins « mobilisée » de ce point de vue.

Un relevé des contributions a été fait tous les 15 jours, et permet de donner le rythme des contributions et des votes. Pour toutes les façades, les périodes les plus intenses ont été les 15 premiers et 15 derniers jours de la concertation.

Evolution du nombre de contributions par façade – 26 janvier au 25 mars 2018



Evolution du nombre de votes par façade – 26 janvier au 25 mars 2018



Au sein des façades, les thèmes suivants sont les plus nourris :

- en MEMN et en NAMO : les activités et les usages (respectivement 46 % et 48 % des contributions) puis le bon état écologique (32 % et 29 % des contributions).
- En Sud-Atlantique et en Méditerranée : le bon état écologique concentre 41 % et 46 % contributions, les activités et usages 37 % et 38 %.

La partie « autres commentaires sur la vision » recueille pour toutes les façades le moins de contributions. Celle sur le Brexit en MEMN n'a recueilli que deux contributions.

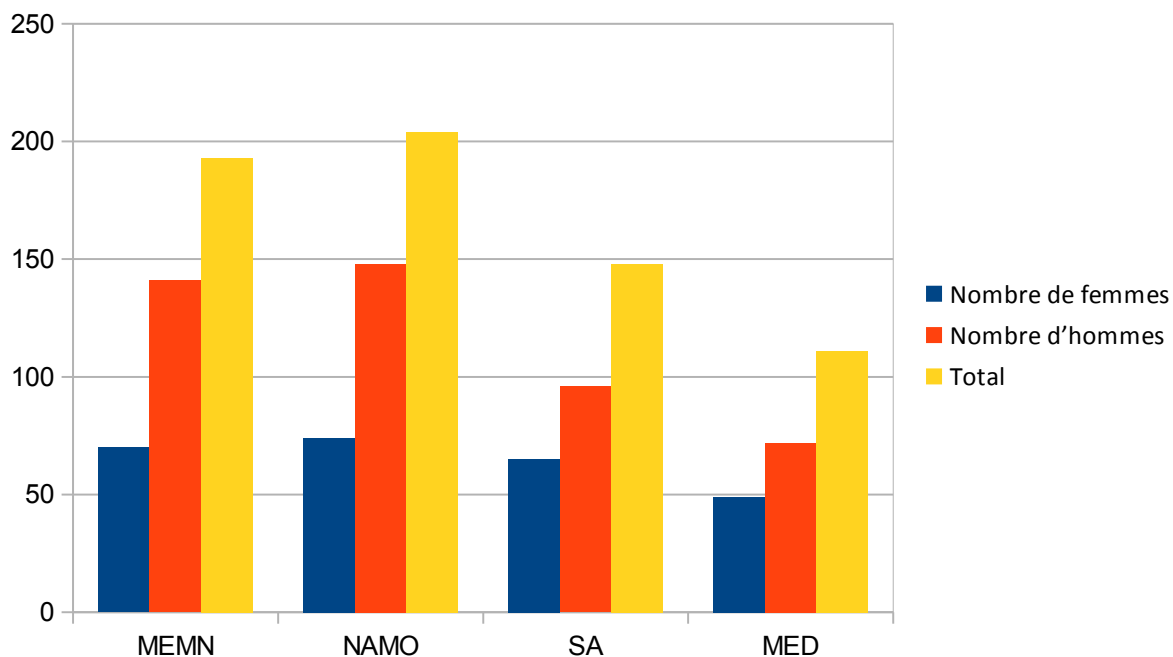
3 - Près de 500 citoyens ont participé aux ateliers

Au total, il y a eu 715 inscrits sur toute la France (conformément aux feuilles de présence). L'atelier ayant recueilli le plus de participant est La Rochelle (46).

	INSCRITS	PARTICIPANTS
Manche-Est Mer du Nord		
Abbeville	19	23
Dunkerque	31	38
Caen	38	32
Le Havre	32	30
Cherbourg-en-Cotentin	41	37
Boulogne-sur-mer	51	35
NAMO		
Brest	32	23
Les Sables d'Olonne	23	12
Saint-Brieuc	14	5
Saint-Malo	30	19
Lorient	69	46
Saint-Nazaire	54	32
Sud-Atlantique		
La Rochelle	73	48
Bordeaux	23	15
Capbreton	26	17
Biarritz	39	21
Méditerranée		
Sète	23	15
Marseille	56	24
Bastia	11	11
Perpignan	31	15
TOTAL	715	498

L'âge moyen des inscrits aux ateliers est de 48 ans (âge médian : 47 ans) avec 63 % d'hommes et 37 % de femmes.

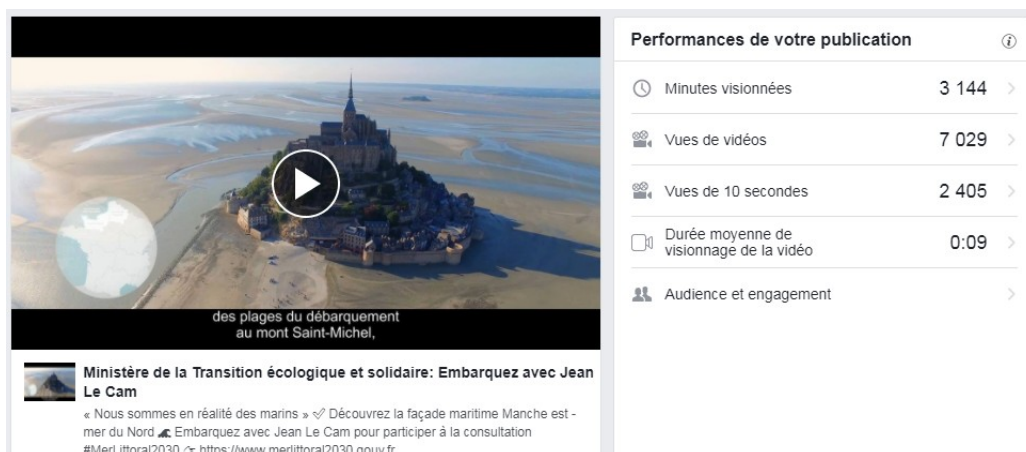
Nombre de participants par façade et répartition femmes – hommes

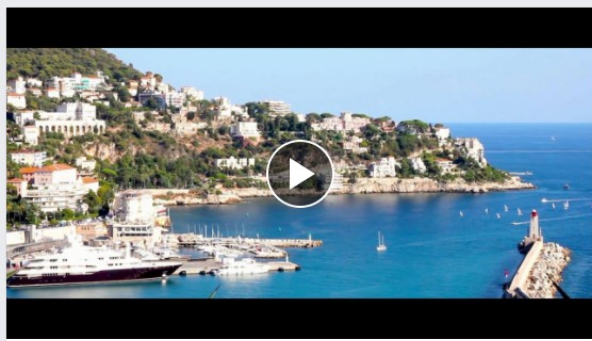


Annexe 1

Statistiques vidéo MerLittoral2030 – Facebook/Twitter

Facebook





Ministère de la Transition écologique et solidaire: Plongez avec Guillaume Nery

« Notre histoire, celle de l'Humanité, elle commence avec les océans » Découvrez la façade maritime Méditerranée 🌊 Plongez avec Guillaume Nery pour participer à la consultation #MerLittoral2030 🌐 <https://www.merlittoral2030.gouv.fr>

Performances de votre publication ⓘ

🕒 Minutes visionnées	795 >
👁️ Vues de vidéos	2 234 >
👁️ Vues de 10 secondes	627 >
🕒 Durée moyenne de visionnage de la vidéo	0:06 >
👤 Audience et engagement	>



Pour que la mer reste ce lieu d'échanges, de richesse, de partage.



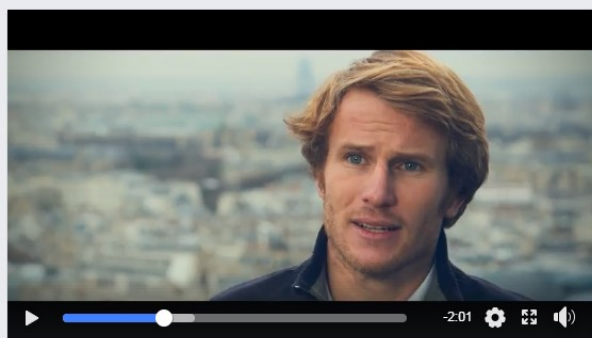
Ministère de la Transition écologique et solidaire: Embarquez avec Isabelle Autissier

« Pour que la mer reste ce lieu d'échanges, de richesse, de partage, de connaissance et de culture, nous avons en commun la responsabilité de la protéger » Découvrez la façade maritime Atlantique-Sud 🌊 Embarquez avec Isabelle Autissier pour participer à l...

Performances de votre publication ⓘ

🕒 Minutes visionnées	1 145 >
👁️ Vues de vidéos	2 984 >
👁️ Vues de 10 secondes	945 >
🕒 Durée moyenne de visionnage de la vidéo	0:08 >
👤 Audience et engagement	>

Vidéo publiée deux fois :



Ministère de la Transition écologique et solidaire

2:51 · Partagée à 20/02/2018 · Afficher le lien permanent 🌐

Performances de votre publication BETA ⓘ

👁️ Vues de vidéos	1 289 >
👤 Utilisateurs atteints	5 847
👤 Lecteurs uniques	1 196 >
👍 Interaction avec la publication	31 >
👤 Audience principale	Femmes, 25-34 >
🌐 Lieu principal	Île-de-France >



Performances de votre publication ⓘ

🕒 Minutes visionnées	1 646 >
👁️ Vues de vidéos	4 587 >
👁️ Vues de 10 secondes	1 344 >
🕒 Durée moyenne de visionnage de la vidéo	0:07 >
👤 Audience et engagement	>

Ministère de la Transition écologique et solidaire: Mer et littoral - Embarquez avec François Gabart
 ✓ Découvrez la façade maritime Nord Atlantique - Manche ouest 📍 Embarquez avec François Gabart pour participer à la consultation citoyenne mer et littoral 📄 <https://www.merlittoral2030.gouv.fr>

Twitter



Écologique Solidaire 🗣️ @Min_Ecologie · 19 févr.

619



[Voir les détails de la vidéo](#)



Écologique Solidaire 🗣️ @Min_Ecologie · 19 févr.

328



Écologique Solidaire 🗣️ @Min_Ecologie · 13 févr.

830



Écologique Solidaire 🗣️ @Min_Ecologie · 8 févr.

1 024



Annexe 2



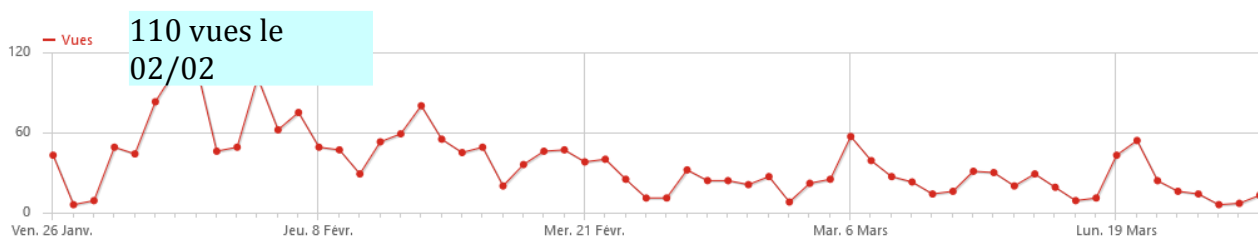
Statistiques des consultations des pages ressources documentaires « Concertation Grand Public des DSF »

Période d'analyse : du 26/01/2018 au 26/03/2018

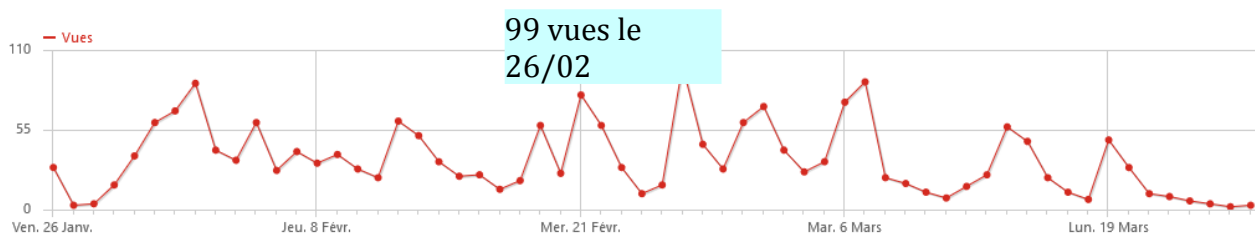
La page d'accueil de la rubrique de Géolittoral dédiée à la concertation Grand Public des DSF ainsi que les 4 pages documentaires des façades maritimes ont représenté **les meilleurs résultats de Géolittoral depuis le 26 janvier 2018** (date du lancement de la concertation avec le public) en termes de consultation et de téléchargement des documents disponibles en ligne sur Géolittoral.

Du point de vue consultation, ci-dessous les points à retenir page par page :

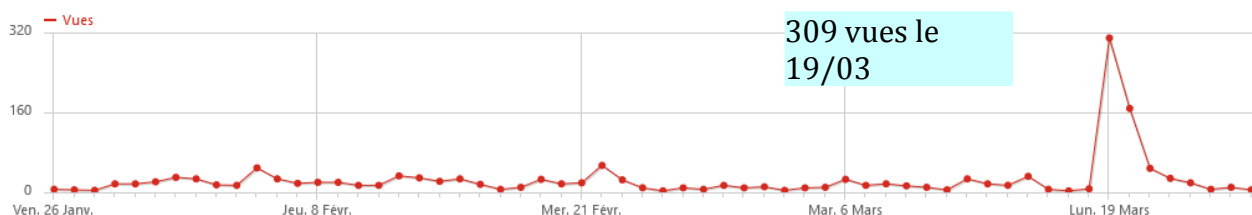
- page d'accueil « Documents Stratégiques de façade (Métropole) » : 2209 vues² sur la période d'analyse, soit 8,4 % des pages visitées de Géolittoral)



- page dédiée aux « Ressources disponibles sur la façade NAMO » : 2052 vues sur la période d'analyse, soit 7,8 % des pages visitées de Géolittoral

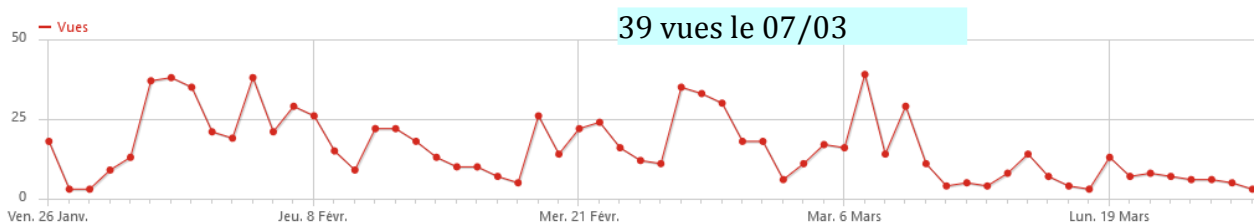


- page dédiée aux « Ressources disponibles sur la façade MED » : 1470 vues sur la période d'analyse, soit 5,6 % des pages visitées de Géolittoral

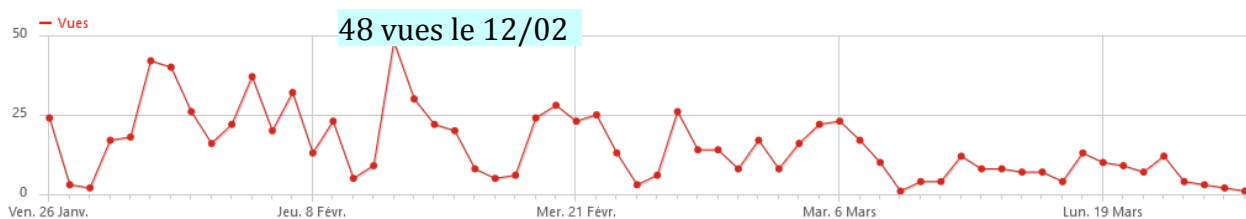


²Vues : nombre de fois que la page a été visitée sur la période (26/01/2018 – 26/03/2018)

- page dédiée aux « Ressources disponibles sur la façade SA » : 947 vues sur la période d'analyse, soit 3,6 % des pages visitées sur Géolittoral



- page dédiée aux « Ressources disponibles sur la façade MEMN » : 901 vues sur la période d'analyse, soit 3,4 % de pages visitées de Géolittoral



Concernant les téléchargements, ci-dessous le tableau de synthèse façade par façade :

Téléchargements uniques ³	Façade NAMO		Façade MEMN		Façade SA		Façade Méditerranée	
	Document PDF	Image	Document PDF	Image	Document PDF	Image	Document PDF	Image
Dossier de concertation préalable du public	585		226		223		295	
Enjeux écologiques								
Document de présentation	352		163		142		187	
Carto des enjeux liés aux espèces marines	248	165	123	99	94	76	154	147
Carto des enjeux liés aux habitats	187	115	93	71	80	60	111	109
Enjeux socio-économiques								
Carto des enjeux socio-économiques	259	123	137	105	108	50	171	124

Concernant le visualiseur dynamique commun aux 4 façades maritimes, ci-dessous le tableau de synthèse des consultations par sous-chapitres à la date du 27/03/2018 :

Document général	1688 fois consultés depuis la publication
Chapitre : Activités maritimes et littorales	

³Téléchargements uniques : nombre de visites qui ont impliqué un clic sur le lien (soit le document a été téléchargé sur un ordi externe au cours d'une visite, soit consulté directement en ligne au cours de la même visite)

Exploitation des ressources vivantes	641 fois consultés depuis la publication
Exploitation des ressources non vivantes	371 fois consultés depuis la publication
Transport maritime	437 fois consultés depuis la publication
Travaux maritimes	209 fois consultés depuis la publication
Tourisme côtier et maritime	410 fois consultés depuis la publication
Chapitre : Écosystèmes marins et littoraux	
Écosystèmes marins et littoraux	347 fois consultés depuis la publication
Chapitre : sites, paysages et patrimoine culturel	
Sites, paysages et patrimoine culturel	302 fois consultés depuis la publication
Accès à la mer	232 fois consultés depuis la publication
Chapitre : Risques	
Littoraux et naturels	332 fois consultés depuis la publication
Sécurité aérienne	122 fois consultés depuis la publication
Sécurité maritime	186 fois consultés depuis la publication



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Concertation préalable du public sur les stratégies de façade maritime

Façade Manche Est-mer du Nord

messages principaux issus de la concertation sur la plateforme www.merlittoral2030.gouv.fr et lors des ateliers citoyens

La façade Manche Est-mer du Nord n'a recueilli que 17 % du total des contributions sur la plateforme mais a contrario, il faut souligner la très forte mobilisation pour les six ateliers organisés dans la façade (plus de 30 personnes en moyenne). La majeure partie des contributions (plateforme et ateliers) concerne la qualité du milieu, le bon état écologique et la gestion durable des ressources ; les activités maritimes et la compétitivité des ports arrivent en seconde position. La mise en œuvre du Brexit n'a pas suscité un grand intérêt. Certains thèmes relevés par le public n'ont pas été abordés en tant que tels, mais ont fait l'objet de contributions éparpillées dans les différents enjeux retenus : le tourisme, la qualité de vie, la connaissance et la recherche, l'éducation, l'emploi et la transition énergétique.

Les contributeurs, en ligne ou dans les ateliers, partagent les mêmes constats. L'environnement littoral et marin (terre, mer, air) est aujourd'hui dégradé et il est grand temps de le réparer et de le protéger. Sa qualité est en effet le fondement d'une économie maritime et touristique prospère, qu'il faut absolument développer.

Le bon état écologique des milieux est reconnu comme essentiel à la santé et à la survie des espèces, mais aussi à l'attractivité de la façade

La protection de l'environnement passe d'abord par une éducation des jeunes, une sensibilisation du public et la restauration d'un certain civisme. Dans cette optique, il convient de trouver des mesures incitatives pour récompenser les comportements vertueux et adapter la formation maritime aux nouveaux besoins. Le réseau des musées maritimes est un bon instrument pour atteindre toutes ces populations.

Il faut prévenir toutes les pollutions maritimes et littorales : visuelles -lignes électriques-, sonores, telluriques en provenance des bassins versants, eaux de ruissellement, déchets de toutes sortes... par tous les moyens possibles comme l'innovation mais aussi par la réglementation (principe du pollueur-payeur). Il faut également réparer le milieu et les écosystèmes, comme notamment, la reconstitution des haies, des dunes, la multiplication des espaces protégés à terre comme en mer, et la généralisation du GNL (gaz naturel liquéfié) pour le transport maritime.

L'accent doit enfin être mis sur la connaissance et la recherche. La création de pôles d'excellence et d'échanges sur le littoral, est réclamée, de même que le développement des sciences participatives et la valorisation de la connaissance empirique du milieu en associant les acteurs de terrain.

La promotion et de développement durable de l'économie maritime et de ses différentes filières est une nécessité absolue pour la façade

Le développement de l'économie maritime dans la façade passe par une nouvelle gouvernance des ports, comme la création d'une structure à parts égales au niveau décisionnaire -État-région-privé-. Elle faciliterait un développement de l'activité des ports en les mutualisant pour les rendre plus compétitifs et permettrait également l'instauration d'une vraie concertation, de complémentarité et de cohérence entre les ports de la façade, en valorisant les ports secondaires et en créant des liaisons maritimes entre eux.

Tout en s'inspirant des bonnes expériences des voisins, l'harmonisation de la réglementation au niveau européen (notamment la fiscalité, les questions sociales et les normes de sécurité) est nécessaire ; le report multimodal et le développement de l'arrière-pays doivent être renforcés ; les contributeurs demandent enfin la création d'une vraie filière de déconstruction navale.

La pêche et l'aquaculture doivent pouvoir continuer, mais il serait préférable que ces activités soient mieux encadrées, afin de permettre le maintien et le renouvellement de la ressource.

Le développement de l'économie circulaire est une priorité. En ce sens il convient de favoriser les circuits courts, mutualiser les moyens et améliorer la traçabilité des produits (ceux de la pêche en particulier).

La majorité des citoyens souhaitent un développement encadré des énergies marines renouvelables

L'acceptabilité de l'éolien en mer serait améliorée par la mise place d'une structure de dialogue à l'échelle de la façade maritime qui associerait tous les acteurs locaux, dont les organisations non gouvernementales. Il ne faut pas oublier les récifs artificiels à la base des pylônes ont prouvé leur efficacité sur la biodiversité. Il faut cependant continuer à explorer les alternatives possibles comme le gisement hydrolien ou l'énergie marémotrice, mais surtout faire en sorte que la consommation d'énergie baisse de manière drastique.

L'organisation locale de l'État doit être simplifiée et les contrôles du respect de la réglementation renforcés

Il apparaît en effet un large manque de lisibilité de l'organisation de la gouvernance étatique actuelle de la mer et du littoral. Une instance unique de coordination et de gestion maritime et littorale à l'échelle locale permettrait de clarifier cette gouvernance et surtout de proposer des adaptations de la réglementation nationale aux problématiques locales ;

Des contrôles et des sanctions plus sévères sont réclamés. La création d'une vraie police de la mer figure parmi les recommandations des citoyens ; elle pourrait prendre la forme d'un corps unique de garde-côtes. D'une manière générale, la sécurité doit être renforcée.

Les participants ont souligné que certains thèmes n'étaient pas suffisamment abordés, car ils étaient transversaux ou pouvaient concerner plusieurs des enjeux retenus :

- Le tourisme et les loisirs nautiques doivent être mieux organisés (gérer la surfréquentation) et se focaliser sur les spécificités locales ; le maintien d'un libre accès pour tous à l'estran et à la mer est réclamé.
- Les risques littoraux, importants à certains endroits de la façade, doivent faire l'objet de suivis scientifiques mais surtout clarifier la compétence « protection du littoral », car les citoyens ne comprennent plus qui fait quoi dans ce domaine.
- Le Brexit, pourtant considéré comme un enjeu majeur de la façade, a fait l'objet de très peu de contributions ou de commentaires ; seules quelques inquiétudes sur les accords de pêche de Granville se sont manifestés.

La France doit retrouver la puissance maritime qu'elle avait autrefois ; les contributeurs estiment qu'il faut recréer un sentiment de fierté et d'appartenance à une communauté maritime et littorale dont le métier, la mémoire, les loisirs, la vie quotidienne et la projection dans l'avenir est structurée par cette appartenance au littoral. Leur façade doit présenter une image attractive par la qualité de vie qu'elle propose (emplois, salaires, logements) ; pour renforcer l'unité de la façade, les deux régions doivent se rapprocher davantage et se compléter .

Il reste cependant une grande inquiétude sur les moyens financiers dont pourront disposer les collectivités pour faire face à l'ensemble des problématiques auxquelles elles sont confrontées.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Concertation préalable du public sur les stratégies de façade maritime Façade Méditerranée

Messages principaux issus de la concertation sur la plateforme www.merlittoral2030.gouv.fr et lors des ateliers citoyens

La façade Méditerranée a recueilli 28 % du total des contributions sur la plateforme. Plus de la moitié des contributions déposées sur la plateforme concerne le bon état écologique (53%), ce qui est cohérent avec les ateliers citoyens où cette thématique est arrivée en première position, suivie de l'économie maritime littorale diversifiée (2^e position), de l'érosion et du changement climatique (3^e position) et du patrimoine naturel et culturel (4^e position). La thématique de la défense et de la sécurité n'a pas été priorisée mais évoquée par quelques participants, compte tenu de la situation géopolitique de la zone méditerranéenne.

La sauvegarde de la biodiversité littorale et marine et des habitats méditerranéens remarquables proposés par la vision d'avenir pour la Méditerranée à horizon 2030 fait largement consensus : le bon état écologique est désormais perçu comme la condition nécessaire à une économie littorale diversifiée fondée sur la qualité des ressources (pêche, tourisme, conchyliculture, etc.).

Pour atteindre ce bon état écologique, il faut agir à l'échelle de tout le bassin versant, en considérant les impacts sur le milieu marin des effluents et déchets provenant des ruisseaux, rivières, nappes alluviales et du ruissellement, en plus des déchets de plage et rejets des villes littorales. Il faut agir à cette échelle en impliquant tous les acteurs publics, acteurs de la façade et du bassin versant et articuler les outils de gestion / planification et les plans d'actions. Les élus et décideurs sont très attendus sur ces sujets de lutte contre les pollutions et de régulation des comportements y compris en ville et sur les plages.

La transition vers une économie bleue durable est plébiscitée pour les secteurs économiques structurant la Méditerranée :

- **Le tourisme balnéaire, premier secteur d'emplois en Méditerranée et cependant très impactant au plan environnemental et social du fait du doublement de la population côtière chaque été, n'est pas suffisamment traité dans la vision d'avenir. Il conviendrait que le niveau national prenne la mesure de cette pression touristique trop forte en Méditerranée au regard des infrastructures urbaines, des capacités de charge des écosystèmes et plus récemment en termes d'acceptabilité sociale. Réguler le tourisme balnéaire et l'orienter vers des pratiques plus durables aux plans environnemental et social est devenu incontournable.**
- **Moderniser le transport maritime et équiper les ports des équipements appropriés pour lutter contre les pollutions diverses**, contrôler et rendre moins polluantes les activités des chantiers navals, petits et gros, et **limiter la pollution de l'air générée par les navires à quai** sont les priorités énoncées pour ce secteur avec la diversification, via le fluvial, du trafic essentiellement routier depuis le port de Marseille vers l'hinterland.
- **Promouvoir les démarches de labellisation (pêche durable) pour la pêche industrielle et soutenir une pêche artisanale écoresponsable et impliquée** dans la gestion de la ressource semble **une voie d'avenir pour la filière, y compris aquacole, et la préservation de la biodiversité marine.**
- **L'acceptation de l'éolien flottant, qui représente une réponse crédible en termes d'EMR, voire de réserve de biodiversité, serait améliorée par la mise place d'une structure de dialogue à l'échelle de la façade maritime associant les acteurs locaux, dont les organisations non gouvernementales.**

L'urgence à agir pour se prémunir des risques liés à l'érosion côtière et à s'adapter au changement climatique ne semble pas prise en compte à sa juste mesure dans la vision d'avenir. Comprendre les phénomènes d'érosion et leurs sources, privilégier une réflexion plus approfondie sur le recul stratégique et l'anticipation des effets d'une hausse inévitable du niveau de la mer, exiger plus de contrôle de légalité pour la bonne application de la loi « Littoral » et mener une campagne à l'échelle de la façade méditerranéenne pour sensibiliser élus et citoyens aux risques littoraux est recommandé. Un plan national est attendu pour accompagner les communes littorales dans ce sens, soutenir les décisions urgentes de retrait à prendre, identifier les mesures d'accompagnement et moyens financiers et agir sans délai.

Développer plus de liens Nord-Sud et la coopération méditerranéenne est indispensable pour atteindre des objectifs de lutte contre les pollutions ou construire une stratégie touristique méditerranéenne durable.

Enfin, la recherche, la connaissance, la formation, les sciences participatives, les actions collectives et de façon générale **tous les moyens de sensibiliser et d'éduquer toutes les générations de citoyens et les décideurs doivent être soutenus et déployés pour responsabiliser chacun(e) et atteindre les objectifs annoncés.**

Des questions demeurent quant aux moyens et aux méthodes de concertation, considérés comme au cœur de la réussite de la planification maritime. Quels sont les **mécanismes et moteurs de la résolution des conflits que les acteurs publics vont mettre en œuvre ? Quelle concertation sera proposée pour résoudre les conflits ?** Via quelles instances ?



Concertation préalable du public sur les stratégies de façade maritime Façade Nord Atlantique – Manche Ouest

Messages principaux issus de la concertation sur la plateforme www.merlittoral2030.gouv.fr et lors des ateliers citoyens

La façade Nord Atlantique – Manche Ouest a recueilli 39 % du total des contributions sur la plateforme. Presque la moitié concerne les activités et les usages tandis que dans les ateliers citoyens les deux enjeux du bon état écologique et d'une économie maritime performante ont été tous deux plébiscités à même intensité. Les enjeux de mixité sociale et de capacité d'accueil (dont les risques) sont relativement moins traités, mais font l'objet de contributions dont la tonalité est souvent plus inquiète.

Globalement, les contributions reflètent la volonté de responsabiliser l'ensemble de la société aux problématiques de la mer et du littoral. L'éducation, la formation, les sciences participatives, les campagnes de sensibilisation et de communication sont nécessaires pour responsabiliser citoyens et décideurs. C'est particulièrement prégnant pour la réduction des pollutions à la source et la gestion de l'eau par bassin versant ou bien encore pour le développement d'une économie circulaire.

Il est nécessaire de mieux connaître à la fois les écosystèmes marins et littoraux mais également l'impact des activités jusqu'à une analyse fine des composés chimiques et de leurs impacts sur la santé et l'environnement. La collecte des données, l'obligation de transparence, revient souvent : il faut développer un open data des questions mer/littoral (eaux douces et salées) et associer l'ensemble de la société à l'acquisition de connaissances.

Le bon état écologique est reconnu comme essentiel à la santé et la survie de l'humanité et des espèces. Pour la façade, il est donc le socle qui conditionne les usages de la mer et du littoral ainsi que le développement des territoires. En ce sens, le dépassement de l'opposition entre économie et environnement, ou plutôt leur conciliation, fait largement consensus. Il y a urgence à agir. Les principes « pollueur-payeur » et « éviter, réduire, compenser » doivent être appliqués.

Les contributeurs appellent à l'application stricte des réglementations en vigueur et à la continuité et la lisibilité des cadres réglementaires. Les sanctions doivent concerner petits et grands délinquants, sans aucun passe-droit. Le respect de la loi Littoral et son application effective figure parmi les recommandations des citoyens.

Pour que l'économie soit viable et durable, plutôt que « performante » (dont la compréhension est différente pour chaque acteur), les professionnels doivent changer de pratiques. Il s'agit pour la mer de tirer les leçons des élevages intensifs à terre et de mettre en place des pratiques durables de production et de consommation, avec un soutien au développement des circuits courts. La pêche est souhaitée « durable et responsable », plus sélective, et permettant d'assurer le renouvellement des espèces. L'aquaculture doit être innovante et développée avec l'aide de la recherche. Concernant l'agriculture, elle doit être écoresponsable avec une gestion raisonnée des engrais et des pesticides, des déchets et des eaux.

Face à cet « océan d'opportunités », la transparence, le dialogue, l'indépendance des contrôles sont nécessaires pour assurer l'acceptabilité sociétale des projets. C'est le cas pour accélérer la transition énergétique avec le développement des concertations en amont des projets éoliens. C'est aussi le cas pour l'extraction de granulats. Un comportement plus vertueux est demandé pour le transport maritime également avec des modes de propulsion plus propres notamment et des contrôles renforcés.

Les participants adhèrent à la vision proposée par l'État à 2030 mais ne sont pas tous convaincus qu'elle puisse être effectivement atteinte dans ces délais. **L'estran et la mer sont des biens communs. Leur accès doit être possible pour tous.** Un cadre et des règles sont nécessaires, tout en permettant les innovations. La définition de zones spécifiques doit faciliter la coexistence des usages et la préservation de l'environnement.

Les échanges ont révélé que quelques enjeux devaient être plus mis en valeur :

- **le développement du nautisme et de la plaisance**, ces deux activités étant très structurantes pour l'économie de la façade, et liées à son identité,
- **les activités de loisirs et de tourisme**, à la fois concernant la coexistence des activités en mer et sur le littoral mais également pour gérer les problématiques spécifiques liées aux pics saisonniers de population (accessibilité au littoral, transports, assainissement...);
- **le problème des risques liés à l'érosion côtière**, quelle gestion des populations et des activités ?

Les contributeurs proposent :

- **d'associer acteurs professionnels et citoyens pour élaborer la planification ;**
- **de faire des choix de priorités éclairés d'analyse d'impacts des activités fiables**, concentrer les activités industrielles et le développement des énergies marines renouvelables sur des zones restreintes ;
- **de veiller à une bonne articulation avec l'action des collectivités et les outils d'urbanisme à terre ;** il faut plus de coopération entre les terriens et les marins.

Des questions se posent quant à la gouvernance nécessaire, à la prise de décisions, aux moyens financiers (avec des réflexions demandées en matière de fiscalité) et aux méthodes de concertation qui garantiront la bonne acceptabilité de la planification maritime. Faut-il créer une entité du conseil maritime de façade dotée de moyens adéquats ou bien encore renforcer les liens entre conseil maritime de façade, comité de bassins et instances régionales et départementales ?



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Concertation préalable du public sur les stratégies de façade maritime Façade Sud Atlantique

Messages principaux issus de la concertation sur la plateforme www.merlittoral2030.gouv.fr et lors des ateliers citoyens

Les contributions en ligne pour la façade Sud Atlantique ont porté, par ordre du nombre de contributions, sur les thèmes de la **biodiversité**, d'une **économie bleue** et des **risques littoraux**, mais également sur la capacité collective à agir sur le **long terme**.

Lors des quatre ateliers de la façade **Sud Atlantique**, les citoyens ont, en présentant leur vision pour 2030, confirmé les priorités exprimées par les internautes sur les enjeux de la façade. Mais, dans chacune des tablées de discussion organisées sur ces enjeux, les citoyens ont toujours insisté sur **la nécessité du dialogue** et, surtout, de la **connaissance** ("la pédagogie autour des enjeux de la mer" a été un enjeu spontanément proposé lors d'un atelier citoyen).

Le thème de la **biodiversité** est le plus commenté, et il est abordé principalement par la réduction des **pollutions arrivant en mer** et sur les plages. Parmi ces pollutions, les **déchets plastiques** sont les plus cités (qu'ils proviennent des activités "continentales", des activités littorales ou marines) ainsi que les **effluents** urbains, industriels et agricoles et leur **impact** sur le tourisme littoral (baignades) et sur les activités professionnelles (conchylicultures).

L'impact de certaines **activités particulières** (jet-ski, plagistes, conchyliculture) sur le bon état écologique, mais aussi sur la qualité de vie et le tourisme, sont l'objet de discussions parfois virulentes, mais, face à la complexité des pressions subies par les milieux naturels, les internautes tentent de proposer des pistes de **solutions**, qui recueillent un grand nombre de commentaires favorables, y compris lors des ateliers citoyens : la création de refuges, de zones de protection, de récifs artificiels; **changer les comportements** (dès l'école primaire) et les **pratiques des professionnels** (pêcheurs et conchyliculteurs); améliorer la **connaissance et la recherche** ; réduire, voire interdire les emballages plastiques.

L'urgence de l'action est toujours soulignée, à une **échelle** qui dépasse très largement le périmètre de la façade (bassin Adour Garonne, bassin hydro-sédimentaire tout au long du littoral).

Le développement d'une **économie bleue** a été très commenté. Les **énergies marines renouvelables** sont préconisées, dans une gouvernance **apaisée**, avec une argumentation soignée et parfois, même, très technique. **L'éolien** (en mer ou sur le littoral) suscite des **oppositions**, argumentées sur son coût pour la collectivité et sur son impact écologique.

Les activités de **pêche industrielle** sont unanimement décriées pour leur impact sur la ressource et les milieux, tandis que la **pêche artisanale** (qualifiée aussi de "petits métiers") ou la **pêche de loisir**, sont davantage acceptées, mais sous condition de respecter la ressource, d'être **mieux contrôlées** et d'apporter des **emplois littoraux**.

Le **tourisme littoral** est considéré comme le **moteur** de l'économie de la façade. Les contributions prônent un **écotourisme** responsabilisant les touristes, avec un important **volet social et solidaire** : entretien du littoral et des infrastructures, pratiques économes en énergie et respectueuses de l'environnement. Les internautes commentent favorablement les initiatives de constructions littorales temporaires, autonomes en énergie, sans effluents, les pratiques de partage (jardins, covoiturage), les circuits courts, le **nautisme "propre"** (carénages, recyclage des bateaux, usage partagée). L'objectif **d'intégrer** les impératifs de l'attractivité touristique et de la protection des sites apparaît possible.

Les **risques littoraux** sont un thème qui a fait émerger beaucoup de contributions sur l'enjeu de la **connaissance scientifique**, qui doit aider les populations et les décideurs à **mieux comprendre** les phénomènes.

Les contributeurs sont très majoritairement partisans d'une **stratégie de repli** ("il est vain de vouloir lutter contre la mer") mais ils demandent à ce que des **retours d'expériences** (en France et à **l'international**) soient systématiquement organisés **avant** que des grands projets de gestion du trait de côte ne soient décidés, en prenant en compte la comparaison des **coûts** à long terme.

Ils préconisent la mise en place de "**petits gestes**" et de pratiques vertueuses (dans la gestion des plages, notamment) qui vont contribuer à réduire le risque côtier. Mais, cette stratégie de repli et d'action "douce" passe par le préalable d'un **lien renforcé** entre les élus locaux et les populations (littorales ou saisonnières), en développant l'information et la **responsabilisation des populations**.

L'enjeu "**gouvernance**" a été fréquemment ajouté aux enjeux proposés au débat lors des ateliers et les contributions en ligne **convergent** sur cette nécessité d'aboutir à ce que **tous les acteurs**, du littoral et de la mer (résidents secondaires et touristes inclus), soient pleinement **éclairés et responsabilisés** ("l'appropriation des enjeux écologiques et énergétiques est essentielle"; "En 2030, l'opinion publique sera davantage écoutée: les activités de l'économie bleue auront de plus en plus de mal à résister à la pression du public si elles ne sont pas respectueuses de l'environnement").

Les citoyens demandent à leurs décideurs (**locaux, régionaux et nationaux**) de se **mobiliser** sur les enjeux littoraux et marins, en s'appuyant sur les initiatives associatives et en renforçant la **cohérence** et l'efficacité, de privilégier le **long terme** (particulièrement pour l'enjeu majeur "risques littoraux" de cette façade), de **mutualiser** leurs moyens et, surtout, de **coopérer** (les "concurrences" ou les "doublons" entre acteurs publics à différents échelons ou entre organismes de recherche sont fréquemment dénoncées).

Ainsi, tous les contributeurs partagent cette vision 2030 d'une façade Sud Atlantique où les autorités **publiques** s'appuieront sur ces principes de **transparence et de pédagogie** pour aboutir à un meilleur **respect des règles** ("le mille-feuille des dérogations est devenu obsolète") et une meilleure **acceptation des contraintes** (pour les professionnels, comme pour les touristes et les résidents) et, même, des sanctions.